

"L'Union des Cantons de l'Est"
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIE LE JEUDI
PAR
L'Imprimerie d'Arthabaska, Inc.
PROPRIÉTAIRE

ABONNEMENT
\$1.00 par an—50c. par semestre
nécessairement d'avance

ANNONCES
Insertions, la ligne 30 centins
Insertions subséquentes 20 "
Baptêmes, Mariages, Sépultures 25 "
Gratuit pour les abonnés

Toute publication, personnelle ou inté-
ressée, rapports d'institutions financières
ou autres seront insérées comme annonces
à 2 centins la ligne.

LA DESERTION DES CAMPAGNES

Nous ne nions certes pas les causes économiques qui, ici comme dans tous les autres pays, entraînent le dépeuplement des campagnes. Mais ces causes économiques ne sont pas plus importantes que les causes sociales. Les familles souches de jadis menacent de disparaître; nos gens ne demeurent plus profondément enracinés dans le domaine paternel, parce que les mirages de la vie moderne éblouissent les esprits, troublent les cœurs, font perdre le goût de la terre, éclipsent la vie simple et douce de la campagne.

Une fois l'attachement à la terre perdu, on cesse de croire en la noblesse de la profession agricole, on ne comprend plus le bonheur de l'agriculteur chanté par Virgile, et l'on est obsédé par des comparaisons que le luxe et le plaisir font naître en pénétrant partout jusque dans les campagnes les plus reculées, grâce au progrès—cette épée à deux tranchants—qui supprime les distances, rempli de bruits, de rumeurs et de joie factice les plus modestes chaumières.

Comme il est facile, alors, de trouver un prétexte pour s'échapper pour fuir la terre devenue monotone et aller se fondre dans le creuset des villes!

Ils sont trop nombreux, les colons, les cultivateurs qui se laissent aveugler par les éblouissants attraits d'une vie urbaine remplie d'artifices. Ils oublient, alors, que l'agriculteur est roi, que le vrai bonheur consiste dans la vie simple, la vie de famille, la vie de labeur, la vie libre et indépendante, la vie des traditions saines qui, sans exclure le progrès, nous conservent fidèles au passé. L'esprit et le cœur du cultivateur se laissent distraire et égayer, et on ne lui rappelle pas assez souvent les raisons qui doivent le retenir au sol. Ébloui par la ville, par la vie qu'on y mène et dont il ne voit pas le revers, l'habitant de nos campagnes, surtout le jeune homme, s'illusionne et court vers des déceptions qui en font un malheureux déclassé. Le tourbillon des plaisirs, les séductions du luxe, les influences de l'activité intense et de la joie artificielle des grands centres attirent tant de nos braves compatriotes qui perdent ainsi leur noble vocation d'agriculteur et qui s'éloignent à jamais de la douce et saine existence de celui qui continue sur la terre de famille le fécond labeur de ses parents.

Qui rappellera à nos paysans—peut-être un peu las—ce qui est au grand jour, sous la voûte du ciel bleu, dans la plénitude de sa liberté et comme un roi dans son domaine que l'agriculteur remplit sa tâche? Sans doute, il lui faut de l'énergie, de la constance, de la volonté, il doit être vigoureux et sain. Ce sont là les qualités maîtresses de notre race qu'il a mission de maintenir et de léguer à la génération nouvelle.

Qui dira et redira à nos paysans que s'ils évitent les extravagances du luxe américain pour s'en tenir à la vie simple, amie du progrès mais ennemie d'un superflu insensé par où s'écoulent toutes les

économies; que s'ils font dans leur vie une part raisonnable à l'instruction, s'ils ajoutent à leurs heures de dur labeur les joies incomparables de la famille, ils seront véritablement les plus heureux des humains!

Bref, où sera, pour nos cultivateurs d'aujourd'hui et de demain, le contre-poids salutaire aux attraits trompeurs de la vie urbaine moderne?

L'éducation familiale et la formation scolaire sont les plus puissants moyens de protéger la jeunesse de nos campagnes contre la fascination de plus en plus irrésistible des villes.

L'école rurale surtout a ici un grand rôle à jouer. Le petit écolier de l'école du rang ne doit pas être traité comme n'importe quel gamin des villes, comme si chaque âme d'enfant n'a pas des résonnances diverses selon les lieux où il est né, où il a évolué et où il doit vivre. Si, à l'école rurale, l'enfant apprend tout autre chose que l'amour de sa terre, il se produira ce résultat bizarre signalé ailleurs, en France notamment, que ce petit garçon, qui connaîtra les golfes et les fais du monde, les grands lacs et les sommets de l'Europe et de l'Asie, ignorera l'histoire émuante de son village et de sa maison.

"Dans sa logique inexorable", dit Mlle Moulie, au cours de sa thèse sur "La mort et la résurrection des campagnes". "Le jeune enfant pensera que si on ne lui parle jamais des champs de son père, ni de ses bois, non plus que de ses travaux domestiques, c'est qu'ils sont totalement dépourvus d'intérêt et quantité négligeable. Dès lors, le petit paysan trahira sa vocation agricole, il rougira de ses ascendances paysannes et de son origine rurale; il sera convaincu qu'il est inférieur à l'enfant de la grande ville, que le travail de la terre est moins élevé en dignité que celui de l'industrie."

Comme ces remarques sont justes!

Ce n'est pas le silence du programme qui lui donnera cette impression; nous avons démontré ici même que la section agricole du programme des écoles primaires rurales est parfaite dans sa rédaction. Mais nous croyons que c'est l'instituteur ou l'institutrice qui est sur ce point trop silencieux.

La question d'avoir des écoles rurales efficaces en vue de créer et de développer une mentalité agricole est un des pressants problèmes du jour. Quatre-vingt-quinze pour cent peut-être des garçons et des filles de fermiers reçoivent dans les écoles du rang la seule instruction qu'ils auront de leur vie. Pensons-y bien.

Il est admis par tous ceux qui ont examiné ce qui se passe que ces écoles sont peu aptes à renseigner les enfants sur l'agriculture et à les retenir au sol paternel en leur inspirant une haute idée de la profession agricole. Nous pouvons répéter ici ce que nous disions il y a trois ans:

"Sur les écoles rurales retombe en grande partie la responsabilité de la culture routinière, de l'absence d'idéal et de la migration vers les grands centres. La question des écoles rurales, de ce point de vue, est angoissante. Des tentatives sont faites en vue de corriger l'imperfection de ces écoles, mais elles sont encore bien insuffisantes quand on connaît la portée de l'éducation première à l'école rurale."

Si l'éducation reçue dans la famille et à l'école ne vient pas protéger l'esprit et le cœur de l'enfant contre les puissantes attractions et les redoutables tentations de la vie moderne, attendez-vous à voir s'accroître la dépopulation de nos campagnes.

Il est plus que temps que l'école de rang cesse d'être la première étape du déracinement de la jeunesse rurale.

JEP.
— "L'Avenir du Nord"

4,583 ACIDENTS D'AUTOS DANS LA PROVINCE

73 personnes ont été tuées et 162 blessées.—Causes et circonstances des accidents.—Comparaison élogieuse

Le bureau du revenu de la province de Québec vient de publier des statistiques fort intéressantes sur le nombre d'accidents d'automobiles survenus dans la province en 1931 ainsi que leur nature. Les statistiques ne tiennent compte que des accidents où il y a eu des blessures corporelles ou des dommages au montant de \$50 et plus à la propriété.

Le nombre d'accidents survenus durant l'année a été de 4,583 pour les douze mois. Ce nombre se fractionne ainsi pour chaque mois de l'année: janvier 219; février 192; mars 179; avril 261; mai 265; juin 123; juillet 188; août 533; septembre, 520; octobre, 539; novembre, 427; décembre 401. Ainsi, les accidents sont moins fréquents fin hiver et au printemps qu'en aucune autre saison de l'année.

Plus de la moitié de ces accidents est enregistrée dans la cité de Montréal avec un total de 2,371 cas sur le total, pour toute la province, de 4,583. Québec vient en second lieu avec 419 accidents; Trois-Rivières, 132; Sherbrooke, 137; Hull 128; Westmount, 99; autres villes, 699; comtés exceptés cités et ville, 598.

Le rapport du Bureau du revenu cite ensuite deux faits qui militent beaucoup en faveur de nos automobilistes qui ont généralement la réputation d'être prudents, comparés à ceux d'ailleurs. En effet, on a relevé que les accidents causés hors de la province par des automobilistes de la province de Québec n'ont été que de 23, tandis que les accidents survenus dans la province de Québec par suite de la négligence des automobilistes étrangers ont été au nombre de 335. Nous voyons là immédiatement le caractère prudent de nos automobilistes.

Les circonstances dans lesquelles se sont produits les accidents sont divisées en différents chapitres comme suit: en rencontrant, 2,272; en dépassant, 126; en reculant, 255; en tournant 466; en glissant, 275; mauvais côté, 67; véhicule arrêté, 594; autres faux mouvements, 158.

Maintenant les causes des accidents la large part de responsabilité retombe sur les conducteurs sont les suivantes: négligence du conducteur, 2,911; négligence du piéton, 515; négligence de l'autre véhicule, 906; ivresse, 102; vitesse, 478; pas de lumière, 27; éblouissement, 36; mauvais freins 155; autres accessoires défectueux, 37; mauvais état de la voie, 130; autres causes, 115.

Les endroits où se sont produits les accidents se divisent comme suit: courbes, 189; côte, 138; pont, 70; entrée privée, 128; traversée de chemin de fer 33; intersections, 2,038; entre les intersections, 1,813.

Les statistiques suivantes donnent le caractère des collisions. La majeure partie des collisions est entre deux automobiles soit, 2,565. Il y a eu 220 collisions avec le tramway, 230 entre auto et voiture de traction animale 389 avec piétons adultes et 320 avec des enfants. Presque tous les accidents se sont produits alors que rien n'obstruait la vue des automobilistes.

Enfin, au cours de l'année, il y a eu 73 personnes tuées et 162 blessées tandis que 3,321 automobiles ont été endommagées.

Il y a eu 14,912 permis de chauffeurs d'émis et 2,021 accidents ont été attribués à des chauffeurs, soit une moyenne de 4.5 p. c. Les enregistrements par conducteurs sont au nombre de 149,617 et 4,805 accidents sont attribués aux conducteurs, soit une moyenne de 3.2 pour cent.

LA CRISE ET LES REMÈDES

Pas besoin de prouver qu'il y a une crise ni même d'en établir les proportions!

Les remèdes. On a dépensé plus de cent millions pour le chômage. Pour donner de l'ouvrage, on a construit des ponts, des chemins, des trottoirs en béton, des édifices utiles et inutiles.

La crise a été amenée par un excès de luxe et, chose étrange, on cherche à la guérir par des travaux de luxe.

Tous ces travaux, tous ces secours, cataplasmes sur jambes de bois!

Si la moitié de cet argent avait été employée pour le retour à la terre, il n'y aurait plus de chômage et les colons seraient tout près de n'avoir plus besoin d'aide autre que les travaux nécessaires des chemins.

On posséderait quelques paroisses de plus, des milliers d'acres défrichés de plus, un pouvoir d'achat augmenté, et l'on ne craindrait pas les débordements communistes.

N'hésitons donc plus longtemps! Coûte que coûte, c'est là qu'il va falloir en venir.

L'industrie produit maintenant trop vite pour donner indéfiniment de l'emploi à une population qui se multiplie. De plus, les marchés étrangers se ferment par suite de l'adoption des méthodes américaines d'éproduction.

Commençons donc tout de suite, ou plutôt continuons le retour à la terre et cessons pour toujours la funeste pratique de la "dole"—car nous avons la "dole" au Canada sous la rubrique de secours direct,—qui ipso facto les esprits et déprime les volontés.

Demain, il sera peut-être trop tard.

G.-M. BILODEAU, Ptre.
Missionnaire-Collaborateur.

LES PERMIS DE CONDUIRE

Depuis l'accident de la rue Saint-Jean, à Québec, qui a coûté la vie à deux jeunes gens, et depuis le drame du chemin Saint-Louis, qui a supprimé trois personnes en quelques instants nous avons entendu maints commentaires sur les causes de ces malheurs et sur les moyens de les éviter. Tous sont unanimes à réclamer plus de sévérité dans l'octroi des permis de conduire et dans la mise en vigueur des règlements de la route.

Nous croyons voir là une manifestation de l'opinion publique. Un sentiment de crainte et l'instinct de conservation poussent tous les citoyens à se défendre contre les dangers inconnus qui les menacent. Depuis quelques jours, chacun est sous l'impression qu'il n'existe aucune sécurité pour lui dans la rue, même sur les trottoirs, quand passent les véhicules moteurs. Un père de famille nous écrivait, hier, (nous avons publié sa lettre) qu'il se sentait sur des charbons chaque fois qu'un de ses enfants sortait de chez lui. Ce sentiment d'insécurité crée un intolérable malaise dans le peuple.

C'est le désir d'un grand nombre que les autorités soient désormais plus sévères dans l'octroi des licences de chauffeurs. On fait subir des examens sérieux aux conducteurs de trains, aux employés de la marine et à diverses catégories de travailleurs et de fonctionnaires. Pourquoi pas aux automobilistes? Ceux-ci ont en mains l'un des engins les plus meurtriers de la vie moderne. Chaque année, les morts qu'ils font ne se comptent plus. Sans doute, bien des accidents sont dus à l'imprudence et à l'alcool, mais plusieurs proviennent de défauts physiques des chauffeurs. L'une des premières conditions pour conduire est le bon état de la vue et de l'ouïe. Ces sens sont absolument nécessaires à celui qui doit

voir loin, vite et juste, et qui doit aussi entendre les bruits des machines et klaxons, sur la route. Nous imaginons difficilement un conducteur aveugle et sourd. Il en est de même des maladies nerveuses, qui doivent toujours être un empêchement diriment à tout permis de conduire. Il existe des types qui, par moments, n'ont pas les réflexes voulus pour suivre la voie sûre et pour éviter les obstacles. Un examen médical sommaire ne peut découvrir ces imperfections nerveuses, mais les déclarations d'un sapirant chauffeur devant un bureau de médecin sont toujours plus exactes et moins téméraires que devant un simple profane. Il semble donc que l'examen médical des automobilistes s'imposera tôt ou tard. Il faudra étudier les systèmes en vigueur à l'étranger et adopter les meilleurs.

Telles sont les opinions que l'on nous a exprimées. Nous les livrons à qui de droit. Ajoutons à ceci qu'un examen ne suffirait pas à éviter les accidents. Il restera toujours sur la route les imprudents, les ivrognes, les défectueux de la machine et aussi le hasard meurtrier. Mais là encore, il existe des remèdes, sinon préventifs du moins curatifs. Si les sanctions sont assez rigoureusement appliquées, on réduit par le fait le nombre des fous de la vitesse ou des habitués de l'alcool au volant du véhicule. Ce serait là un résultat important et salutaire. Il vaut la peine d'y songer, quand on pense au nombre de vies humaines fauchées dans le passé et à celles qu'il faut préserver des éra-seurs de grand chemin.

LE SOLEIL.

THEORIE FAUSSE

Dans un discours qu'il prononçait ces jours-ci à la Chambre des Communes, le très honorable Mackenzie King, chef du parti libéral, a condamné la pratique d'une théorie bien chère à l'honorable M. Bennett; cette théorie qui a pour objet de restreindre, à son plus strict minimum l'achat de marchandises produites à l'étranger.

M. King ne craint pas d'affirmer que cette mesure restrictive a plus fait pour paralyser le commerce d'exportation et arrêter l'essor de nos industries que toute autre cause plus ou moins attribuable à la crise que nous subissons depuis deux ans et demi.

C'est une prétention facilement soutenable en effet, et le chef libéral, en condamnant le bannissement des produits étrangers par le gouvernement Bennett, politique qui a jeté le commerce dans le marasme, n'a fait que rééditer un vieux principe économique de plus en plus généralement admis de nos jours, savoir que rien n'est plus inapte à restaurer les relations commerciales internationales que le protectionisme à outrance, ou encore ses impositions d'embargo dont plusieurs pays non franchement abusé en ces dernières années.

M. King, qui est un économiste de première force, aurait pu étayer sa thèse d'une foule d'exemples, mais il ne s'est arrêté que sur un seul en particulier, et cet exemple suffit amplement à prouver la justesse de ses remarques. Il a souligné quelles ont été les pertes essuyées par nos compagnies de transport ferroviaires et surtout maritimes depuis l'adoption du tarif Bennett. Ces mesures outrancières ont eu des conséquences néfastes, et il ne fait aucun doute que, malgré la crise, malgré la condition anormale des affaires, nos chemins de fer et nos compagnies de vaisseaux-marchands seraient, aujourd'hui, dans une bien meilleure posture, si le Canada avait pu commercer plus librement avec les autres parties du monde.

N'achetant pas ou peu des autres pays, ceux-ci ont agi de même, et nous avons ressenti néces-

La Coopérative Fédérée de Québec

Vous assure les plus hauts prix du marché et vous permet d'obtenir la pleine valeur pour vos produits suivant leur qualité.

En encourageant cette société qui est la vôtre, vous vous assurez des bénéfices très appréciables dans le cours d'une année.

La Coopérative Fédérée de Québec Succursale de Princeville

Cartes Professionnelles

AVOCATS

Perrault & Girouard
AVOCATS
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau de Perrault & Girouard,
Rue de l'Eglise.
L'HONORABLE J.-E. PERRAULT, C. R.
Ministre de la Voirie et des Mines
WILFRID GIROUARD, B.A., B.C.L., M.P.
Tél. Bell et Local

JULES POISSON, C. R.

AVOCAT
ARTHABASKA, P. Q.
Bureau: rue de l'Eglise
Tél. Local et Bell

JOHN F. WALSH C.R.

AVOCAT
Tél. Harbour 1943. Bureau: 77 St-Jacques
MONTREAL, P. Q.

WILLIAM PARADIS

B.A., LL.L.
Avocat et Procureur
AMOS, P. Q.

Laliberté & Marchand

AVOCATS
VICTORIAVILLE, P. Q.
WILFRID LALIBERTE, C. R.
PHILIPPE MARCHAND
Bureaux: Hôtel de Ville

NOTAIRES

Laverge & Garneau

NOTAIRES
ARTHABASKA, P. Q.
LÉON L. LAVERGNE
C. R. GARNEAU, L. L. L.

B. FEENEY, B.A., LL.B.,

NOTAIRE
Assurances: Vie-Feu
Achat et vente de Débitants
Bureaux: PRINCEVILLE
7 fév. J. n. o.

P. EMILE BERGERON

B. A., L. L. L.
NOTAIRE
Bloc Tourigny
Rue Notre-Dame,
VICTORIAVILLE,
Tél. Local.

28 nov. 1 an.

Cartes d'Affaires

J. N. MICHAUD

INDUSTRIEL
ARTHABASKA, P. Q.
Entrepreneur de construction de toutes sortes, Manufacturier de portes et châssis. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.

J. E. HEBERT

INDUSTRIEL ET COMMERÇANT DE BOIS
VICTORIAVILLE, P. Q.
Bois brut et préparé, Moulures, Bois de la Colombie, (B. C. Fir), bois de planche. Bois de construction à vendre. Tournage, découpage, bois préparé.
17 janv.—1 an

TEINTURIERS-NETTOYEURS

PRESSEURS
Pour vêtements de Dames et Messieurs, Fourrures, Garnitures de Maisons, Etc., Etc.
Attention spéciale aux commandes par la maille

FORTIER FRERES

4 St-Henri — Victoriaville
21 janv. j.n.o. Tél. 486

LE SAMEDI

En vente à 10 sous le numéro ou \$3.50 par an chez tous les dépositaires ou chez les Éditeurs-proprétaires Poirier, Bessette et Cie, 975, rue de Bullion, Montréal, ou à La Librairie de "L'Union", à Arthabaska, P. Q.

Adressez-vous à "L'Union des Cantons de l'Est ARTHABASKA P. Q.

Pour tous vos travaux d'impression:

ENTÊTES DE LETTRES, DE COMPTE, CARTES D'AFFAIRES, DE VISITE, ENVELOPPES, CIRCULAIRES, BROCHURES, LIVRES DE TOUTS FORMATS, FACTUMS, LIVRETS DE RECUS, PROGRAMMES, AFFICHES, ETC., ETC., ETC.
N.B.—Attention spéciale aux commandes données par la maille.

étaient troublés par cette politique. Le principe de "l'achat chez nous" a du bon, mais encore faut-il ne pas en abuser.

Nous venons de recevoir des meilleures manufactures de Montréal, Toronto et des États-Unis, un bel assortiment de Tapiserie, dans des différents patrons, que nous vendons à notre Librairie, à des prix défiant toute compétition. Venez nous voir.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKA, 3 MARS 1932

Le Problème agricole

La question agricole et celle qui lui est si étroitement liée, la question de la colonisation, ont occupé une bonne partie du temps des députés au cours de la session qui vient de se terminer à la Législature de Québec.

Ces deux problèmes d'importance vitale et nationale ont en effet donné lieu à d'intéressants et fructueux débats, et il convient de remarquer que le travail de nos gouvernants, sur ce point, a été tout spécialement méritoire et pratique.

Le gouvernement de Québec a prouvé, au cours de ses travaux sessionnels, qu'il est bien disposé envers les agriculteurs et les colons de cette province et qu'il leur accordera, cette année comme par le passé, son entière sollicitude. Cela est d'excellente politique.

Le peuplement des villes, au détriment des campagnes, est l'une des choses que le Canada doit craindre le plus et tâcher d'empêcher s'il doit se développer normalement, au double point de vue de la population et des affaires.

La statistique provinciale nous fait voir que la population rurale d'aujourd'hui n'est guère plus élevée que celle d'il y a quarante-cinq ans, bien que la population générale de notre province ait augmenté de plus d'un million dans ce laps de temps.

Cette attestation ne nous démontre-t-elle pas qu'il est d'une importance extrême de conseiller et d'engager par tous les moyens possibles les cultivateurs de notre province à rester sur leurs terres? Ne nous disent-elles pas aussi que le nombre des déserteurs du sol a été trop grand chez nous, en ce dernier demi-siècle?

En effet, que l'on divise le nombre des déserteurs du sol par celui de nos paroisses, et l'on aura une idée des pertes qu'ont subies nos vieilles régions agricoles. La situation est grave et il est donc temps de réagir énergiquement.

Le gouvernement de Québec se rend compte de ce grave problème et il est consolant de constater qu'il s'emploie du mieux qu'il peut à le résoudre.

Les Fermes abandonnées

Il n'y a pas lieu de rappeler ici aujourd'hui tout le tapage qui a été fait naguère, dans la presse houbiste, au sujet de l'abandon des fermes dans la province de Québec. Une foule de choses qui ont été dites ou écrites là-dessus, au cours de la dernière campagne électorale, étaient entachées d'exagération, quand elles n'étaient pas parfaitement ridicules.

Qu'il y ait eu, dans notre province, un déplorable déplacement de la population rurale vers les villes, nul ne songe à le nier, mais c'est une fausseté de prétendre que ce mouvement a été, chez nous, plus prononcé que dans les autres parties du pays. Au contraire, il apparaît, à la lumière des statistiques recueillies au cours du dernier recensement général de 1931, que c'est encore la province de Québec qui a le moins souffert de la migration des cultivateurs vers les centres urbains.

C'est à une constatation agréable après la publicité néfaste qui a été faite par les adversaires de M. Taschereau autour de la désertion du sol, à seule fin apparente de discréditer son gouvernement et le ministère provincial de l'Agriculture en particulier.

On pourrait éterniser la discussion sur ce point. Mais passons, et allons plutôt aux faits et aux chiffres. Ces chiffres, encore une fois, nous sont fournis par les autorités fédérales et ce sont elles qui en garantissent l'authenticité.

Or voici ce qu'ils nous apprennent. Il y a actuellement, dans tout le pays, quelque 700,000 fermes occupées, soit 17,000 de plus qu'à l'époque du recensement de 1921. Cela pour les fermes habitées et que l'on continue de cultiver et d'améliorer. Quant aux fermes abandonnées, les recenseurs ont trouvé qu'il y en avait 32,767 dans tout le Canada. C'est certainement beaucoup trop et le fait est franchement regrettable. Mais enfin, et pour nous en tenir seulement à nos considérations premières, quelles sont les provinces qui ont le plus souffert, en cette dernière décennie, de la désertion de la terre?

Les autorités fédérales font le classement suivant. La Nouvelle-Ecosse arrive en premier lieu et accuse une diminution de 7,870 fermes ou 16.6 pour cent; le Nouveau-Brunswick vient ensuite avec 2,708 fermes de moins, soit une perte de 7.1 pour cent; puis l'Ontario avec 6,748 fermes de moins ou 3.2 pour cent; enfin la province de Québec avait, au moment du dernier recensement, 1,558 fermes abandonnées, la diminution du nombre total se traduisant par 1.1 pour cent.

L'"habitant" de chez nous est donc plus qu'ailleurs enraciné au sol, en dépit des difficultés que la classe agricole a à subir. L'Ontario souffre beaucoup plus du mal que les gouvernements cherchent actuellement à enrayer, mais c'est un fait que les adversaires de l'administration Taschereau n'ont aucun intérêt à mettre en lumière. La chose s'explique d'elle-même.

La Population du Pays

Nous avions prévu, plusieurs mois avant le recensement général, que la population totale du Canada atteindrait au moins les dix millions en 1931. Prévision assez juste, puisque le bureau fédéral de la statistique, dans le rapport final qu'il vient de rendre public, atteste que la confédération canadienne compte actuellement 10,374,196 âmes, une augmentation sur les chiffres de 1921 de 1,585,713 habitants.

On peut dire, en somme, que la population du pays augmente naturellement, sans heurts ni bonds trop prononcés; mouvement démographique à la hausse solide, mais qui se produit en lenteur.

A vrai dire, cela vaut peut-être mieux qu'une progression trop rapide qui, lorsqu'elle se produit, entraîne presque toujours après elle des commotions économiques graves. Nous n'aurons pas lieu de craindre des complications de cette sorte au Canada, aussi longtemps que les autorités fédérales garderont une juste surveillance et ne permettront pas l'entrée en masse et sans examen de tous les immigrants qui désirent s'établir en notre pays.

Disons, en passant, que ceux qui favorisent en ce moment l'immigration à outrance, sous prétexte que cela pourrait aider nos compagnies de transport ferroviaires et maritimes à traverser la crise avec moins de difficulté, sont fort mal inspirés. Le temps est bien mal choisi pour entreprendre une semblable campagne. Pour en parler, que l'on attende au moins que le chômage soit disparu de nos villes et que la culture de la terre soit redevenue assez payante pour nourrir son homme.

Si l'on examine un peu en détail le résultat du dernier recensement, l'on constate que la province de Québec accuse, pour la dernière décennie, une augmentation de 513,056 âmes; c'est plus qu'en Ontario, où l'augmentation se chiffre par 498,021.

La province d'Ontario reste, néanmoins au premier rang des

provinces canadiennes pour la population totale, suivie d'assez près, cependant, de Québec.

Ontario compte 3,431,683 habitants et Québec 2,874,255. Bien loin ensuite viennent: la Saskatchewan avec 921,785 âmes, l'Alberta, 731,605, le Manitoba, 700,139, la Colombie-Britannique, 694,263, la Nouvelle-Ecosse 512,846, le Nouveau-Brunswick, 408,219.

Deux provinces seulement accusent une population moindre en 1931 qu'en 1921. Ce sont la Nouvelle-Ecosse, qui a perdu 10,991 habitants, et l'île du Prince-Édouard qui en a 577 de moins. Il y a aussi légère diminution de population au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quelle sera la population de la province de Québec en 1941? Il n'en coûte rien pour se livrer d'ores et déjà à toutes sortes de pronostics à ce sujet. En nous basant sur l'augmentation enregistrée au cours de ces dix dernières années, nous risquons ce chiffre: 3,500,000. Nous pouvons nous tromper, certes, mais ce serait très beau, si ce total était atteint.

Le Soins des Routes

À la fois parce qu'il permet de donner du travail à un grand nombre de personnes et parce qu'il favorise l'expansion de l'industrie si rémunératrice du tourisme, le soin des grandes routes doit recevoir une part considérable des crédits publics. Telle est l'opinion émise par le premier ministre d'Ontario, l'hon. George S. Henry, au congrès de la "Ontario Good Roads Association", et l'on a raison de croire que c'est celle des dirigeants de la province de Québec.

Mais dépenser de fortes sommes pour maintenir de bons chemins ne suffit pas; les gouvernements et les associations particulières doivent travailler ensemble à vendre nos routes aussi sûres et aussi intéressantes que possible. Dans un cas comme dans l'autre, s'il y a eu amélioration notable depuis quelques années, force nous est de reconnaître que nous sommes encore loin de la perfection.

Dans notre seule province de Québec, malgré toutes les prédictions et les démarches de la Ligue de sécurité qui accomplit une œuvre des plus méritoires, on a enregistré 1,583 accidents d'automobiles, l'année dernière, soit 382 par mois, 30 par jour. Ce triste bilan n'indique-t-il pas que nos routes ne sont pas aussi sûres qu'elles devraient? Aux bonnes volontés de s'unir pour trouver un remède à une situation qui, si elle continue de s'aggraver, empêchera certes nos populations de profiter des avantages qui résultent des chemins améliorés.

Puis, gardons-nous de négliger le côté esthétique des routes de la province et du Canada en général. Il est de sage politique de planter des arbres, comme on commence de le faire, mais il n'est pas moins important d'éliminer toutes les bicoques ou installations de fortune pour vendre des rafraîchissements, des fruits ou encore des souvenirs aux passants. Le chalet, propre, coquet, bien tenu, et même de simple comptoir aménagé avec goût, ont leur place indiquée en bordure de la route, mais non pas ces cabanes érigées à la hâte et qui font un contraste des plus pénibles avec la beauté du paysage environnant.

Pourquoi le gouvernement ne nommerait-il pas un fonctionnaire qui aurait pour mission spéciale de faire la chasse aux "laideurs" dont nous parlons ici. Non pas par des mesures violentes mais par de simples suggestions, des conseils. Les coupables péchent, le plus souvent, par ignorance et ils accueilleraient avec gratitude l'intervention d'officiers qui les aideraient à rendre leurs installations plus attractives. Comme dit l'autre, il n'en coûte pas cher d'essayer.

L'industrie touristique, la deuxième en importance du Dominion — on ne saurait trop y revenir — mérite qu'on prenne les moyens de la maintenir et de la développer. Montrons autant d'initiative et d'enthousiasme que nos rivaux et nous obtiendrons des résultats qui dépasseront nos plus ambitieuses espérances.

La Folie des Alarmistes

Dans le domaine de la finance aussi, une partie de bluff international se poursuit. Selon qu'ils croient avoir bon jeu ou non, les hommes d'Etat annoncent, d'une semaine à l'autre, ou la ruine ou la prospérité. Peut-être le retour de temps meilleurs se fera-t-il attendre encore, mais il est absurde de parler de banqueroute universelle. On ne réalise donc pas que la banqueroute générale serait tout simplement l'effacement des dettes, comme à la fin du monde, mais, cette fois, au seul détriment des peuples créanciers. Chose certaine, à moins d'actes de folie comme en annoncent les zéloteurs du Grand Soir, il y aura demain autant d'or, d'argent, de métaux précieux, de diamants, de champs en cultures, de pêcheries en opération, de produits variés, qu'il y en a aujourd'hui. L'unique danger réel d'une situation comme la nôtre se trouve dans le pessimisme. Si l'on décourage les producteurs en leur jetant des cris de désespérance, on créera une crise plus grave que celle dont nous souffrons présentement. Ici, en Canada, nous avons des provisions et nous pouvons en produire pour plus de bouches que nous n'en avons à nourrir. Continuons de travailler ferme, et n'écoutez pas les alarmistes que tout juste assez pour pratiquer l'économie.

M. ARCAND ET LES SALAIRES DES OUVRIERS

L'honorable M. C.-J. Arcand, ministre du Travail, a donné une entrevue hier aux journalistes, au cours de laquelle il a commenté la situation créée par l'adoption de la loi relative à l'insaisissabilité des salaires.

"La nouvelle loi relative à l'insaisissabilité des salaires payés aux ouvriers exécutant des travaux de chômage, ne semble pas avoir été partout appréciée justement", a déclaré M. Arcand.

"Des ouvriers sont venus me voir et ont déclaré que nous aurions dû étendre le bénéfice de la loi à tous les travailleurs, ceux qui s'occupent aux travaux réguliers comme ceux qu'on embauche pour les travaux de chômage.

"Par ailleurs, plusieurs délégations d'épiceries et de bouchers sont venues se plaindre du fait que leurs clients les encourageaient moins, négligeaient de payer leurs comptes et donnaient leur patronage à certaines chaînes d'épiceries vendant au comptant et ne faisant jamais crédit à l'ouvrier.

"Nous prenons la liberté, à titre

de ministre du Travail et comme parrain de cette loi d'exception, d'adresser à nos amis de la classe ouvrière les remarques suivantes:

"Cette loi a été préparée et adoptée afin de permettre que les crédits publics votés pour l'aide aux chômeurs parviennent à ceux-ci aussi intégralement que possible. On pouvait craindre que dans une crise comme celle que nous traversons, en raison de l'endettement de beaucoup de travailleurs, les argentés votés eussent été détournés de leur fin propre qui est de donner à manger à ceux qui ont faim.

"On comprendra facilement qu'il eût été imprudent d'étendre à toutes catégories de salaire le privilège de l'insaisissabilité. C'était la suppression intégrale du crédit de consommation, si essentiel aux salaires; le remède ainsi généralisé eût été pire que le mal.

"Par ailleurs, nous demandons aux travailleurs actuellement protégés de garder reconnaissance à leurs fournisseurs réguliers, épiciers et bouchers, qui, dans le passé, leur ont fait crédit; qu'ils fassent profiter maintenant de leurs achats au comptant, au lieu d'en faire bénéficier ceux qui, na-

guère, n'ont pu ou n'ont pas voulu leur faire confiance.

"Cette loi est d'inspiration généreuse, humanitaire, et le ministre du Travail compte sur la coopération et sur la conscience des travailleurs pour établir, à la lumière des faits, qu'il a eu raison de la faire adopter."

PROTECTION À L'EMPLOYÉ DE LA VOIRIE

La Commission des Accidents du Travail décide que tous les employés du Ministère de la Voirie, seront soumis désormais à la loi des accidents du travail.

La loi des accidents du travail prend sous sa protection, chaque jour, un grand nombre d'ouvriers et le représentant du "Soleil" apprenait hier après-midi que tous les employés du ministère de la Voirie seront désormais soumis à cette loi, en vertu d'une décision de la Commission des Accidents du Travail approuvée par un ordre en conseil passé le 21 février dernier et sanctionné le lendemain par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, l'honorable Henri-G. Carroll.

En vertu de l'ancienne loi, il n'y avait que les journaliers employés par le ministère de la Voirie à la réfection et à la construction des chemins qui tombaient sous la protection de la loi des Accidents du Travail. L'ordre-en-conseil passé récemment accorde le bénéfice de la loi à tous les employés du service intérieur et extérieur du ministère, à la condition express que la rente et l'indemnité soient calculées sur un maximum de salaire de \$2,000 même si la personne blessée gagne plus que ce montant annuellement.

Voici d'ailleurs le texte de l'ordre en conseil donnant effet à la recommandation de l'honorable M. Perrault, ministre de la Voirie:

"Copie du rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, en date du 21 février 1932 et approuvé par le lieutenant-gouverneur le 25 février 1932.

"Concernant la Commission des accidents du Travail (re loi des Accidents du Travail) "L'honorable ministre de la Voirie, dans un mémoire en date du 28 janvier 1932, recommande, conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi des accidents du Travail, demande soit faite à la Commission des Accidents du Travail, à compter du 21 janvier 1932, tout le personnel du service de la Voirie, du service des Mines, du service de la circulation, de la police et des automobiles, à la condition expresse que dans la détermination des rentes et des indemnités, le salaire d'une personne recevant plus de deux mille (\$2,000) piastres ne soit pris en considération que jusqu'à concurrence de la somme de \$2,000.

Certifié A. MORISSET,

Greffier du conseil exécutif. C'est une protection supplémentaire que le gouvernement accorde à ceux qui, comme les employés du service de la circulation et des automobiles, s'exposent souvent, dans l'exercice de leurs devoirs, à recevoir des blessures qui peuvent diminuer leur capacité de travail.

"Le Soleil"

Mutations de propriété et actes divers enregistrés au bureau d'enregistrement du Comté d'Arthabaska

25 février au 3 mars 1932

Bail à rente Antonio Leahy à Joseph Martineau, P. 414 Ste-Victoire.

Vente Arthur Méthot à Aurélien Allard, 1/3 Centre 171 Bulstrode.

Vente Edgar Plourde à Edgar Brunon, P. 1017 Tingwick.

Testament Dame Corinne Hubert à Hubert Lebrun et al, aucun immeuble.

Dation en paiement Dame Alma Duguay à C. J. Hubert et al, es-qual, P. 8b 11ème et 12ème rang Simpson.

Vente J. R. Henri Lafond à Hector Gouin, 41-36 Bulstrode.

Vente Dame Flore Labbé à Dame Joséphine Gauthier, P. 869 Warwick.

Rétrocession Freddy et Urbain Loranger à Alphonse Chrétien, 131 et 135 Bulstrode.

Avis de Retrait, Julien Beaulieu vs J. E. Hudon, P. 308 et 309, Bulstrode.

NOTES LOCALES

M. le juge et Madame Gustave Perrault, de Montréal, ont passé la fin de semaine en visite chez l'hon. et Madame J.-E. Perrault.

Mme Henri Pepin passe quelques temps en promenade à St-Lambert.

M. et Mme Olivier Pepin, de Victoriaville, après avoir passé quelque temps en visite chez Mme L. O. Pepin sont partis pour Montréal, où ils demeureront à l'avenir.

C'est aujourd'hui la mi-carême. M. Edgar Laliberté, notaire, de Warwick, et Madame Laliberté étaient de passage en notre ville samedi dernier.

M. et Mme Wilfrid Girouard sont retournés à Ottawa lundi après avoir passé la fin de semaine ici.

M. Lachance, de Québec, est venu ici à la fin de la semaine.

M. G. E. R. Blais, gérant de la banque de Montréal, a passé la fin de semaine à Montréal.

La prochaine séance du conseil du comté d'Arthabaska aura lieu le 9 mars.

Ce soir, grande partie de Eulchre au profit du club de Hockey d'Arthabaska, champion de la Ligue. Il y aura différents articles de raser; aussi présentation de la "Coupe Paradis", décernée aux champions.

Allons en foule encourager nos vainqueurs.

SALON DE COIFFURE

Plusieurs raisons vous invitent à retourner au salon de beauté de L. A. Tourigny, Enregistrée, rue de la gare, à Victoriaville, pour un autre permanent. C'est, qu'il y a à ce salon une coiffeuse d'expérience dans ce genre de coiffure, qui emploie un procédé qui ne détériore en aucune façon la chevelure, qu'il y a l'installation la plus moderne, que l'on vous donne ce qu'il y a de mieux et de plus nouveau au plus bas prix. Les Dames qui désirent un permanent pour Pâques pourront se rendre à ce salon où l'on donnera trois sortes de permanents: le Vital-Tonic, Eugène et Frédéric. L'ouvrage est garanti et satisfaction assurée. On y donne également tous les genres de coiffure.

Donnez votre appointment d'avance par téléphone.

LES DEUX FOUS PRIS A VICTORIANVILLE

Gabriel Paquin et Georges Lavigne, deux jeunes gens qui s'étaient évadés de l'asile de Saint-Jean-de-Dieu il y a environ une semaine, ont été repris hier par la police de Sherbrooke à Victoriaville où ils étaient détenus depuis quelques heures par le chef de police Octave Poudrier, à la demande du chef Camirand, Paquin et Lavigne ont été amenés à Sherbrooke et furent reconduits à Montréal dans le cours de l'après-midi.

Au poste de police, hier, les deux jeunes gens ont déclaré qu'ils étaient employés à l'asile pour conduire les malades dans les différents quartiers et qu'ils avaient profité d'un moment où ils n'étaient pas surveillés pour ouvrir une porte dérobée et s'enfuir. Ils ont ajouté qu'en quittant l'institution, ils s'étaient procuré à crédit d'un marchand qu'ils connaissaient, des costumes de raquetteurs et qu'ils avaient entrepris de traverser les Cantons de l'Est par tous les moyens de locomotion qui s'offraient à eux, chemin de fer, automobiles, voitures, etc.

Paquin et Lavigne étaient passés par Sherbrooke au début de la semaine et s'étaient présentés dans plusieurs magasins sous les noms de Pucker et Brown. Averti de l'évasion des jeunes gens par les autorités de la ville de Montréal, le chef Camirand commença aussitôt des recherches. Les journaux annoncèrent la nouvelle et hier matin, le chef Poudrier, de Victoriaville, apprenait au chef Camirand que Paquin et Lavigne étaient détenus aux quartiers de la police à Victoriaville.

DOCTEUR J.-H. FRECHETTE

Dentiste
Rue Notre-Dame
VICTORIANVILLE, E. P. Q.
Travaux Dentaires exécutés avec soin
Prix modérés
Extraction des dents sans douleur
30 oct. 1930.

LA LICENCE DE RADIO EST DOUBLEE PAR LE FEDERAL

Ottawa.—L'hon. Alfred Durand, Ministre de la Marine, vient d'annoncer que le permis d'opération des récepteurs de radio, qui était taxé à \$1.00 jusqu'ici, sera de \$2.00 à l'avenir. On compte obtenir ainsi un revenu d'au moins \$1,500,000. L'an dernier, il y a eu 600,000 appareils d'enregistrés. Mais ce nombre est inférieur, manifestement au nombre d'appareils en usage dans le pays. Des mesures de rigueur seront prises incessamment pour que tous les propriétaires d'appareils en service paient la taxe, ce qui devrait permettre d'atteindre un chiffre supérieur à 700,000 inscriptions.

Pour ce qui est des postes émetteurs, aucune décision n'a encore été prise, mais il est probable qu'ils auront eux aussi à payer une taxe qui sera établie sur une base équitable pour chacun.

On estime que les postes qui ont un grand rayon de pénétration et opèrent dans les grands centres rapportent des profits considérables pour la publicité; et comme ils jouissent d'un monopole, dans leurs centres respectifs, en vertu de leur permis d'opération, il n'est que justice qu'ils aient à payer un tarif adéquat.

Soulage Promptement le Mal

Plusieurs raisons peuvent causer un mal de tête ou tout autre douleur mais il n'y a qu'une chose qui peut toujours soulager; prenez simplement une tablette ou deux d'aspirine et votre mal cessera. Soulage instantanément sans égard à ce qui a pu causer ce mal de tête.

L'aspirine est inoffensive—elle n'affecte pas le cœur. Il n'y a pas de raison d'attendre et de souffrir du mal de tête lorsque l'aspirine fait disparaître le mal rapidement. L'aspirine guérit également la fatigue, la névralgie, etc.

Soulage également les rhumes, le rhumatisme, le lumbago, etc. En vous procurant de l'aspirine soyez sûr d'en acheter de la véritable et non pas de l'imitation.

En vente chez tous les principaux pharmaciens.

L'aspirine est fabriquée au Canada.

Victoriaville

Mme Joseph Marcoux et M. Adélar Poliquin sont revenus d'une promenade à Montréal, après avoir visité Mme J. O. Picard et la famille J. Arthur Aubry.

A VENDRE

Un bon piano Leach Chopin, en acajou, très bon marché pour prompt acheteur.

S'adresser à
73 St-Jean-Baptiste
Victoriaville, Qué.

PERDU

Une panne à sucre en fer-blanc a été perdue, mardi, 23 février, en Re Victoriaville et Princeville.

La personne qui l'a trouvée voudra bien avertir

M. DONAT PELCHAT,
Princeville.
Tel. local.

LA LOI DE FAILLITE

F. 2172.
Dans l'affaire de l'actif de Eugène Boiesclair, cultivateur, de St-Samuel de Horton, comté de Nicolet, échanton autorisé.
Avis est par le présent donné que Eugène Boiesclair, cultivateur, de St-Samuel de Horton, comté de Nicolet, a fait cession de ses biens, le 25 février 1932, et qu'une ordonnance de sequestration a été rendue le 25 février 1932.
Avis est aussi notifié que la première assemblée des créanciers de l'actif susdit sera tenue au Palais de Justice, division des faillites, Québec, mercredi, le 9 mars, 1932, à 11 heures de l'avant-midi.
Pour vous donner droit de vote à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.
Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.
Je réclame quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours à compter du présent avis, parce que, à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.
Daté à Victoriaville, ce 29 février 1932.
AUGUSTE BOURBEAU,
Gardien.

L'ASSURANCE
est votre meilleure protection

Auguste Bourbeau
ASSUREUR
Assurances de toutes sortes

Règlement des réclamations avec une libéralité qui n'a jamais été surpassée.

84 rue Notre-Dame VICTORIAVILLE
Téléphone 157

unicipalités de villes, et ce qui est avantageux pour elles l'est aussi pour toutes les autres municipalités; l'adoption de ce moyen terme appuierait d'autant la structure financière de la corporation qu'il régit; et en fixant, par exemple au 20 décembre la date ultime du paiement des taxes pour l'exercice du droit de vote au municipal, l'on se trouverait encore assez éloigné de la date des élections pour y éviter des manœuvres frauduleuses; quant aux municipalités dont les élections ont lieu en mai, le 20 avril satisfait aux mêmes exigences.

et dont la confection prête très souvent à confusion.

Responsabilité

De la perception des taxes découle pour le secrétaire-trésorier l'obligation d'en rendre compte aux administrateurs de la corporation.

Les articles 141 C. M. et 316 C. Sc. ne comportent qu'un rapport annuel des opérations de la caisse; Ce sont là aussi des dispositions qui demeurent lettre morte parce qu'on les confond invariablement avec celles qui ont trait à la vérification; même dans les archives d'une corporation où les livres sont généralement bien tenus, on ne rencontre presque jamais le rapport écrit du secrétaire conforme à ces dispositions.

Insomnie due à la nervosité

Mme Scheer dit qu'elle dort comme une bûche depuis qu'elle prend les **Pilules Roses** du Dr. Williams

Se lève reposée le matin

"Je puis recommander sincèrement les Pilules Roses du Dr. Williams à tous ceux qui souffrent de dépression nerveuse," écrit Mme Scheer, de Prince-Albert, Sask. "Mes nerfs étaient dans un état d'épuisement tel, que je ne pouvais dormir la nuit. Je ne pouvais même pas toujours rester couchée et il me fallait alors me lever et arpenter la chambre. Une amie m'apprit que sa mère avait été dans le même état et qu'elle avait trouvé un grand soulagement dans les Pilules Roses du Dr. Williams. Après en avoir pris quatre boîtes, je dors aujourd'hui comme une bûche, fais mon travail de ménage et suis modeste à part cela."

La raison de l'efficacité des Pilules Roses du Dr. Williams en pareil cas est qu'elles créent du sang nouveau, lequel fournit ensuite au système nerveux les éléments dont il a besoin. Également efficaces pour anémie et toutes conditions d'épuisement. Vous les trouvez dans les pharmacies. 50c le paquet.

pinceaux que ma courte expérience de secrétaire-trésorier n'a permis de donner au tableau de la complexité de nos lois municipales et scolaires, non pour en faire une critique intempestive, mais pour en faire plutôt disparaître les ombres aux fins d'assurer, dans l'Union la paix et la concorde, la marche ascendante des corporations vers un progrès toujours constant.

J. U. HOULE
Fabricant d'Évaporisateurs à sucre sur commande

Accessoires pour sucreries, chaudières, chalumeaux, etc., etc.

110 Rue Notre-Dame, Victoriaville, P. Q.
(En face du couvent)
13 août j.n.o.

LA PERCEPTION DES TAXES

Conférence prononcée par le notaire P. Cossette, secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Causapscal, au Cinquième Congrès d'Automne de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, tenu à Drummondville, les 28 et 29 octobre 1931

(Suite et fin)

Procédures

Notre système de lois constitue aussi un barrage au cours normal de la perception des taxes quand il ne favorise pas la mauvaise volonté du contribuable récalcitrant.

—Les règlements municipaux comportent ordinairement l'amende comme sanction ou à son défaut la prison; quant à l'amende, les déboursés que la corporation doit faire pour la recouvrer en font négliger la poursuite parce qu'elle se rencontre souvent des insolubles; la perspective de la prison soulève tellement d'objections entre gens d'une même localité que ce procédé est tombé en désuétude, et à l'égard des étrangers appelle des frais assez élevés qu'il est avantageux à la corporation de ne pas les faire.

Pratiquer la saisie mobilière constitue aussi un aléa dans la poursuite duquel on se bute trop souvent contre des biens insaisissables de par la loi ou de par le régime matrimonial du retardataire.

Puis l'on rencontrera tellement de privilégiés de la Loi Lacombe contre lesquels tout recours est illusoire, qu'il vaudra mieux ne pas se hasarder dans une poursuite judiciaire contre un contribuable qui fait défaut à ses obligations envers la corporation.

Evidemment des situations ne se présentent pas lorsqu'il s'agit du recouvrement des taxes foncières ou de la rétribution mensuelle due par des propriétaires.

Les corporations trouvent dans la vente par le Secrétaire du Conseil de Comté non seulement un palliatif contre la prescription des taxes mais aussi un moyen efficace et peu coûteux pour rentrer dans leurs fonds ordinaires. Si la coutume d'user de ce procédé contre le contribuable qui n'a pas versé au 20 décembre la moitié au moins de ses taxes annuelles était généralisée, l'efficacité de ce moyen serait encore plus grande et on rendrait par là un fier service autant aux corporations qu'aux contribuables parce que si un contribuable ne fait pas honneur à ses taxes annuellement, il sera encore moins capable d'en payer pour deux et même trois ans lorsque ces procédures se font contre lui.

Les procédures préliminaires à cette vente devraient être aussi rendues plus effectives en ce sens que la corporation qui n'a pas pris les devants dans cette voie devrait avoir l'avantage de pouvoir faire, entre les mains du Secrétaire du Conseil de Comté qui présidera à la vente et sous l'autorité duquel se font toutes les procédures, après la publication de son avis dans la Gazette Officielle, une réclamation pour les taxes qui lui sont dues sur une propriété déjà annoncée en vente pour taxes dues à l'autre corporation, sa comparse qui s'est tout simplement mêlée de ses propres affaires en ne s'enquérant pas des taxes dues à sa voisine sur cette même propriété contre laquelle elle entend exercer son recours; les effets juridiques d'une telle vente ne sont pas également appréciés partout et par tous et il en résulte des situations juridiques embarrassantes parfois pour des gens qui ne sont pas rompus à l'étude des lois; l'on ne pourrait plus par là suite invoquer le prétexte qu'on n'a pas ou la chance de faire valoir ses droits s'il arrivait

qu'une corporation perde les taxes qui lui sont dues sur une propriété qui a été vendue par le Secrétaire du Conseil de Comté

Faussetés positions

Notre système de perception de taxes municipales ou scolaires créé aussi de telles "faussetés positions" qu'il y a pour le moins lieu de se demander si on en les faisant disparaître l'on n'augmenterait son efficacité d'autant. C'est d'abord l'équilibre instable dans lequel se place le secrétaire qui se conforme aux dispositions des articles 717 C. M. et 400 C. Sc.

Cet avis pour lequel le contribuable est appelé à verser 35c. au fonds général de la corporation produit si peu de résultats pratiques dans l'encaissement des taxes qu'il gagnerait d'être laissé à l'arbitraire du conseil municipal ou de la commission scolaire; les intérêts sur taxes courent sans cela d'ailleurs.

Puis il est d'autant plus odieux à ceux qui ont l'habitude de payer leurs taxes annuellement sans s'occuper de l'époque de la confection du rôle de perception qu'il rend davantage indifférents ceux qui ne les paient que "l'épée dans les reins".

Si l'on juge que l'avis public est insuffisant pour atteindre le contribuable, la demande de paiement faite en même temps que l'avis public à chaque contribuable en particulier au moyen d'un avis simple, suffisamment touchant et surtout... pas payant, sentirait moins la coercition et produirait des effets aussi salutaires, sinon plus.

Devenant du ressort des administrateurs, la place naturelle de l'avis payant serait trouvée d'avance en le renvoyant après le rapport des arrérages qu'est obligé de faire annuellement le secrétaire dans le cours de l'exercice de la perception.

La fausseté de la position du secrétaire s'accroît davantage lorsqu'il adresse un avis à ceux même qui l'ont commis dans sa charge; cependant cependant en face de l'article qui en prescrit l'envoi, il n'y a plus ni administrateurs ni administrés, et à moins de payer leurs taxes dans le délai légal des conseillers ou commissaires n'ont aucun pouvoir pour détourner la demande de paiement et doivent recevoir la leçon que leur mandataire est de par la loi dans l'obligation de leur donner.

D'une part si le secrétaire est obligé de se servir du Code pour défendre par fois avec véhémence ses positions contre les attaques injustifiées d'un contribuable mécontent de la réception d'un avis payant, d'autre part, le même Code sert très mal les conseillers ou commissaires qui décident l'exercice de moyens coercitifs pour promouvoir l'encaissement des taxes lorsqu'ils n'ont pas eux-mêmes désintéressé la corporation contre eux; et s'ils doivent pour ne pas être injustes adopter contre eux-mêmes des mesures identiques à celles qu'ils préconisent contre leurs administrés, leur charge y gagnerait pour le moins en decorum si le Code les obligeait de prêcher d'exemple pour le paiement de leurs taxes, et ils ne seraient plus dans l'obligation où ils se trouvent aujourd'hui de faire des procédures contre ceux qui ne sont pas plus fortunés qu'eux mais contre lesquels ils doivent sévir pour sauvegarder leurs droits.

Notre Code Scolaire a gardé une certaine décence dans ce domaine et la corporation en bénéficie avantageusement; entre la défraichissement en masse du contribuable qui n'a pas payé ses taxes et la liberté du vote, le Code Municipal pourrait au moins exiger comme il l'a déjà fait dans le passé la condition du paiement des taxes à une certaine époque pour l'exercice de ce droit; la chose existe d'ailleurs en plusieurs mu-

Comptabilité

Se rattache intimement à la perception des taxes la question de la comptabilité; d'un côté si l'uniformité des livres ne peut être obtenue par suite des besoins particuliers de chaque municipalité, d'un autre côté le Code devrait être amendé pour subordonner l'obligation du secrétaire à tenir des livres de comptes concordant avec la nature des opérations, en assurant l'exactitude et facilitant la vérification, et fournissant les données requises pour la préparation des rapports financiers, à celle du conseil ou de la commission scolaire qui, sous le futile prétexte d'économie, peut refuser à son employé l'acquisition de livres qui répondent à la fois aux exigences des codes et qui soient en rapport avec les exigences particulières de la corporation qui l'emploie.

De plus, l'usage des reçus en duplicata devrait être généralisé. L'encaissement des taxes constaté sur reçus avec talons est contraire à la protection personnelle du secrétaire qui en remplissant les blancs sur l'un et l'autre peut invariablement commettre des erreurs ou faire des oublis qui le placeront nécessairement dans une fâcheuse position tant à l'égard de ses commettants qu'à l'égard des contribuables.

Les récépissés d'argent avec talons peuvent aussi parfois servir à des falsifications contre lesquelles le secrétaire se défendrait inutilement alors que sa signature peut couvrir des chiffres qui n'auraient pas été faits par lui-même.

De plus les reçus avec talons ne répondent guère à la nature de la dette dont ils constatent l'extinction; puisque les taxes constituent privilège et hypothèque sur la propriété qu'elles affectent, la quittance qu'en donne le secrétaire-trésorier devrait être autre chose qu'un vulgaire bout de papier; puis si un double de ce document public demeurait déposé dans les archives de corporation, le contribuable au cas de perte pourrait s'en procurer une copie qui serait plus conforme à la réalité qu'au certificat que doit se contenter de donner actuellement le secrétaire

public qui aura tout simplement été dans l'obligation de sévir contre lui aux termes de la loi ou plus probablement sur ordre du corps administratif.

Tels sont les quelques coups de

HOMMES DEMANDES

Vendez à domicile 160 lignes garanties comprenant Produits Alimentaires, Médecines, Articles de Toilette, Produits Vétérinaires, etc. Réalisez de \$50.00 à \$75.00 de profits par semaine. Chômeurs, faites de l'argent au lieu d'en perdre. Protection dans territoire réservé. Vente assurée dans chaque maison. Aucun risque. Demandez détails et catalogue.

LA CIE DES PRODUITS FAMILIEX
4785 est. Ste-Catherine, Montréal
25 fév. 1 m.

PLUS DE CENDRE Plus de Poussière

ET VOUS VOUS ASSUREZ EN CHAUFFAGE PARFAIT EN VOUS PROCURANT UN BRÛLEUR À L'HUILE "FESS"



Dès qu'un brûleur à l'huile "Fess" est installé chez vous, il se charge, avec une fidélité presque humaine, de la tâche de chauffer votre maison à une température toujours égale. La combustion étant intégrale, il n'y a ni suie ni odeur.

Le brûleur à l'huile "Fess" fonctionne si silencieusement que l'on n'ait à peine s'il est dans la maison. La maison "Fess" est une institution purement canadienne et est aujourd'hui au premier rang; le nombre d'appareils "Fess", dans nos foyers canadiens EST PLUS GRAND QUE TOUTES LES AUTRES MARQUES REUNIES DE BRÛLEURS À L'HUILE.

Fabriqué en deux modèles et trois dimensions, le brûleur à l'huile "Fess" s'adapte à toutes les exigences; chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud. Sans aucune obligation de votre part, nous nous empressons de vous fournir tous les renseignements désirés.

La Fonderie "UNIVERSEL" Enr
DISTRIBUTEURS
Victoriaville, P. Q.

DYNAMITE A VENDRE

M. Albert Beauséne, marchand, d'Arthabaska, annonce au public qu'il vient de prendre l'agence pour la vente de la dynamite capsule, fusée, etc. Ceux qui en auraient besoin n'ont qu'à s'adresser au magasin de M. Beauséne.
31 juil. j.n.o.



CLAIRVOYANTE... CARTOMANCIENNE...

Le Présent... l'Avenir... vous seront dévoilés par Mademoiselle Jeanne, qui possède plusieurs années d'études dans les sciences de la cartomanie. Ses révélations vous surprendront et seront pour vous un guide précieux. Lit dans les cartes comme dans un livre. Coupez le paquet de cartes trois fois, dites-nous quelles cartes vous avez retirées, et envoyez 50 cents en bons de poste. Correspondance confidentielle. Pourqu'on retarder. Ecrivez dès aujourd'hui.

Adressez: Mademoiselle Jeanne
Casier Postal 1100
BEAUCE-JONCTION, Qué
9 juil. 1 an.



CANADIEN NATIONAL
HORAIRE DES TRAINS
En vigueur le 22 novembre 1931
(Heure solaire)

Trains se dirigeant vers Sherbrooke et Montréal, passant par Richmond

Train No. 23 quitte Québec 11.45 p. m., Victoriaville 2.20 a. m., arrive Montréal 7.15 a. m.; pas de correspondance à Richmond pour Sherbrooke.

Train No. 681 laisse Lyster 6.20 a. m., Victoriaville 7.12 a. m., arrive Montréal 11.30 a. m.; correspond à Richmond avec train arrivant Sherbrooke à 9.40 a. m.

Train No. 43 laisse Québec à 11.55 a. m., Victoriaville 2.28 p. m., arrive Montréal 6.15 p. m., correspond à Richmond avec train arrivant Sherbrooke à 4.33 p. m.

Train No. 149 quitte Québec 5.10 p. m., Victoriaville 7.26 p. m., arrive Sherbrooke 9.40 p. m.; pas de correspondance pour Montréal.

En direction pour Québec

Train No. 24 quitte Montréal 11.45 p. m., Victoriaville 3.51 a. m., arrive Québec 6.50 a. m.

Train No. 44 quitte Montréal 8.15 a. m., Victoriaville 12.03 p. m., arrive Québec 2.35 p. m.

Train No. 150 quitte Sherbrooke 3.00 p. m., Victoriaville 5.18 p. m., arrive Québec 7.45 p. m.; pas de correspondance à Richmond venant de Montréal.

Train No. 682 quitte Montréal 6.20 p. m., Victoriaville 10.16 p. m., arrive Lyster 11.14 p. m.; correspondance à Richmond avec train quittant Sherbrooke 7.45 p. m.

En direction vers Trois-Rivières Nicolet, Sorel, Montréal

Train No. 137 laisse Victoriaville 6.00 a. m., Trois-Rivières 7.00 a. m., Nicolet 8.07 a. m., Sorel 9.26 a. m., arrive Montréal 11.20 a. m.

Train No. 138 quitte Montréal 3.45 p. m., Sorel 5.43 p. m., Nicolet 6.57 p. m., Trois-Rivières 7.00 p. m., arrive Victoriaville à 9.19 p. m.

A partir du 1er mai 1931, il y aura diminution de prix sur les billets de fin de semaine pour tous les points sur le Canadien National. Ces billets pourront être achetés à partir du vendredi midi jusqu'à dimanche midi et seront valables pour revenir laissant le point de départ dimanche après-midi jusqu'à minuit le lundi soir. Les taux seront basés sur un prix et quart de passage simple, première classe.

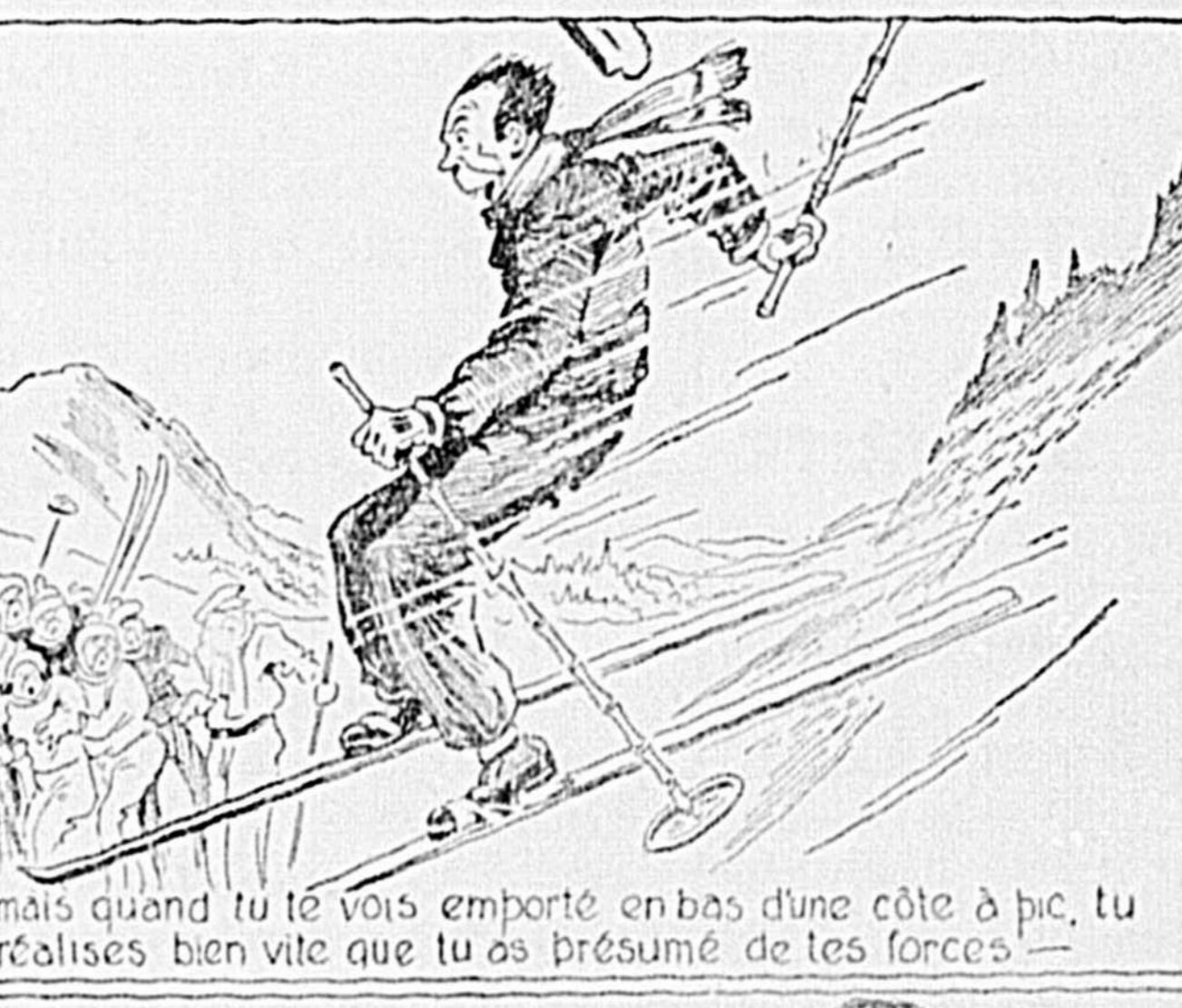
Retour Montréal \$5.00; Québec 3.00; Sherbrooke \$2.45; Trois-Rivières 1.75.

Pour plus amples informations, veuillez vous adresser à M. J. A. Falardeau, chef de gare, Victoriaville, P. Q.

T'a pas ?



par RACEY



dites simplement - **"Bière Black Horse Dawes s.v.p.!"**

AUX ECOIERS

Achetez vos articles de classe à la **LIBRAIRIE DE "L'UNION"**

et vous aurez entièrement satisfaction tant sur le prix que sur la qualité.

Nous avons toujours un grand choix dans les articles suivants: Cahiers, Crayons, Plumes, Porte-plumes, Gomme, Règles, Cofrets, Calepins, Encre à marquer le linge, Sacs d'école en cuir et en toile, Boîte de Peintures, etc.

Nous tenons tous les livres de classes tels que: Livres de Lecture, Grammaires, Histoires, Arithmétiques, Géographies, Dictionnaires en français et en anglais.

Visitez notre Librairie, et vous serez convaincu du bon marché.

Vous trouverez à la Librairie de "L'UNION", à Arthabaska, des ampoules électriques de 25, 40, 50 et 60 volts, au prix de 35 sous, 3 pour \$1.00.

POUR LE JEUNE DU CAREME
SHREDDED WHEAT
TOUT CUIT
LE METS IDEAL POUR
LE CAREME—LEGER
ET NUTRITIF



Fait au Canada avec du Blé canadien
THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.

SUCCES DE L'EXPOSITION
AVICOLE PROVINCIALE
L'Hon. Adélar Godbout visite l'exposition et ne cache pas son admiration.—Un progrès sur toute la ligne.—A Montréal

La grande exposition avicole provinciale, qui a été tenue à Montréal du 9 au 13 février, a été un succès, à en juger par les rapports publiés dans les quotidiens de la Métropole au fur et à mesure que se succédaient les diverses périodes du programme, et par la déclaration que formula l'honorable Adélar Godbout, ministre de l'Agriculture, après avoir visité les exhibits. De retour à son bureau, à Québec, M. Godbout n'a pas caché sa satisfaction. « C'est, dit le ministre, une excellente exposition. En dépit des temps difficiles que nous traversons, nous avons vu la des exposants de toutes les parties de notre province, de l'Ontario et même de l'Ouest canadien. J'ai été tout particulièrement heureux d'entendre un éleveur de l'Ontario m'affirmer que notre exposition avicole provinciale n'était inférieure à nulle autre, et qu'aucune autre, même ne pouvait lui être comparée. Cette opinion est à la louange des organisateurs et des exposants. Pour ma part, je n'ai que des compliments à adresser à tous ceux qui ont été mêlés de près ou de loin à cette exposition, tant au point de vue de la qualité des sujets exposés que sous le rapport de l'organisation. Les races dites d'utilité étaient bien représentées dans les exhibits, et c'est là un excellent point à noter »

Une température des plus défavorables contribua, les deux premiers jours à diminuer quelque peu l'assistance, mais, aux dires des organisateurs, le public se reprit les jours suivants et afflua dans la salle du Stadium où des milliers de sujets de la gent gallinacée faisaient entendre du matin au soir le concert ininterrompu de leurs groussissements et de leurs co-corios, de sorte que l'assistance totale ne fut pas inférieure à celle de l'année dernière.

Les oiseaux exhibés étaient de bonne qualité, et les entrées plus nombreuses que d'habitude. On compta un total de 141 exposants, soit une vingtaine de plus que lors de l'exposition de 1931. Un grand nombre de maisons de commerce de la province de Québec et de l'Ontario, qui font affaires dans certaines lignes avec les aviculteurs, avaient installé tout autour de la salle des exhibits intéressants d'incubateurs modernes, d'éleveuses, d'engrais alimentaires pour volailles, de matériel avicole, etc. Ce déploiement suffisait à lui seul à donner une bonne idée de l'importance que l'on attache de nos jours à la pratique de l'aviculture sur une base de rendement rémunérateur grâce à l'application de principes techniques développés au cours de longues recherches et expériences.

L'Association des Eleveurs de Lapins de la province de Québec eut aussi sa bonne part de succès de l'exposition avec un bel exhibit de lapins et une installation considérable de fourrures de lapin. Les visiteurs n'ont pas manqué de manifester leur surprise devant la variété et la qualité des fourrures que le lapin élevé avec méthode est en mesure de fournir au marché.

Des films exposants des sujets d'actualité avicole furent au programme l'après-midi et le soir durant trois jours, et les démonstrations qui furent données à plusieurs reprises sur l'abattage des volailles et des lapins, la réfrigération, la classification et l'emballage, furent suivies avec un

grand intérêt par les aviculteurs présents et le public en général. Un officier du ministère de l'Agriculture, M. J.-D. Barbeau, chef de la Section d'Aviculture a exprimé son opinion dans les termes suivants, après s'être tenu sur les lieux toute la durée de l'exposition : « L'exposition avicole provinciale a remporté un succès complet pour lequel le comité d'organisation et l'Association Avicole Provinciale méritent des félicitations. La qualité des oiseaux était remarquablement bonne dans toutes les classes, et les mauvais sujets brillaient par leur absence. Le succès obtenu démontre nettement l'importance que prend de nos jours l'industrie avicole bien pratiquée comme source de revenus de premier ordre. »

Aviculteurs et public viennent d'avoir une nouvelle preuve que l'aviculture moderne peut souffrir la comparaison avec n'importe quelle autre exploitation agricole. Il faut aussi féliciter les raisons de commerce de notre province et de l'Ontario qui, malgré les difficultés commerciales de l'heure actuelle, se sont imposés des dépenses pour installer des exhibits propres à induire nos aviculteurs à utiliser un matériel avicole susceptible de leur assurer de meilleurs résultats avec le minimum de frais d'exploitation. On peut dire en toute justice que cette exposition a été conduite sur une base d'affaires et que ce facteur fut la garantie de son succès, car elle boucle avec un surplus, chose assez rare pour une exposition. Il est satisfaisant de constater que nos organisations avicoles, si elles reçoivent du ministère de l'Agriculture de Québec une aide financière substantielle, ne comptent pas que sur le gouvernement pour progresser, et s'arrangent de manière à rencontrer leurs dépenses sans encaisser des déficits »

Le ministre de l'Agriculture, que ses devoirs parlementaires avaient empêché de présider à l'ouverture de l'exposition, le mardi soir, 9 février, se rendit à Montréal le vendredi suivant et visita les nombreux exhibits en compagnie des directeurs de l'Association Avicole Provinciale et des organisateurs. Cette visite terminée, une réception fut donnée en l'honneur de M. Godbout par l'exécutif de l'exposition.

LA LIGUE DE SECURITE

Le moteur en marche, dans un garage fermé, est un agent de mort certaine. Presque chaque semaine, les journaux en apprennent la preuve et les directeurs de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec ont décidé, lors d'une assemblée tenue hier à l'Hôtel Mont-Royal, qu'une campagne d'éducation s'impose à ce sujet. « Tant que le moteur est en marche dans le garage, les portes doivent rester ouvertes ». C'est ce que la Ligue prêche depuis des années par la presse, la radio et ses campagnes périodiques. Il semble cependant que tous ces efforts ont été inutiles.

La Ligue en appelle maintenant à tous les organismes civiques et à tous les citoyens de cœur. Ceux qui lisent cet appel doivent aider à minimiser le danger toujours croissant du gaz protoxyde. A cet effet la Ligue vient d'envoyer à tous les émetteurs de licences de la Province de Québec deux copies d'une affiche spéciale relativement à ce fléau, leur demandant de bien vouloir les placer bien en vue, de chaque côté de la porte, afin de rappeler à ceux qui vont chercher leur licence, les conséquences fatales de ce gaz perfide.

St-Sylvere

—Nous avons plusieurs convalescents dans notre paroisse. M. David Richard a été atteint d'une pneumonie; M. S. Béroneau est malade de l'anémie et la jaunisse. Nous leur souhaitons complet rétablissement.

—Mlles Annette et Jeanne Morissette, de Montréal, en vacances chez leur père, M. Oscar Morissette.

—Mme Olivier Hardy a passé quelques jours à Ste-Gertrude, chez M. Henry Mailhiot, son gendre.

—M. et Mme Emile Richard, de St-Wenceslas, en promenade chez M. T. Richard.

—M. et Mme Joseph Lacharité, de St-Wenceslas, sont venus chez M. Henri Hardy, dernièrement.

—M. et Mme Oscar Genest sont allés rendre visite chez M. Napoléon Duhaime, de St-Wenceslas.

—Mme Silva Richard est allée à Trois-Rivières, chez ses parents.

—M. et Mme Hector Rheault, de Ste-Gertrude, en visite chez M. Laurent Richard.

—Mlles Brigitte et Julienne Beauchesne avec MM. Lucien, Julien et Albert Morissette, de Béancour, ont visité chez M. et Mme Adélar Hébert.

—En visite chez M. et Mme Henri Leblanc, de St-Sylvere, M. et Mme Edouard Deshaies.

—M. et Mme Emile Noël, de Maddington Falls ont en la douleur de perdre leur petit garçon, Camille, âgé de 2 ans.

Nos sympathies.

—Dimanche dernier, il y a eu une partie de hockey à Daveluyville, avec le club de Princeville. Le score a été de 5 à 0 en faveur de Princeville.

—M. Omer Thibeault, de Villemontel, est en visite chez M. Joseph Larivière, de Maddington Falls; il est allé à St-Basile, dimanche. Ils ont fait le trajet en automobile avec ses cousins et cousines, M. Florian Doucet les accompagnait.

—Mlle Henriette Cormier, institutrice à Maddington Falls, est venue passer la soirée chez M. et Mme Oscar Faucher.

—Dernièrement, Mlle Liliame Houle, de Daveluyville, venait rendre visite à M. et Mme Joseph Larivière. A cette occasion, se réunissaient quelques amis. Il y eut partie de cartes, et musique, dont quelques morceaux de guitare joués par Mlle Houle. Tous se retirèrent enchantés de leur belle soirée.

—Mlle Jeanne Giguère, de Trois-Rivières, était, ces jours derniers, en visite chez Mlle Elisabeth Latour; elle est retournée enchantée de son voyage.

—Mlle Germaine Béland, de Maddington Falls, est de retour d'un voyage à Montréal, par affaire.

—Mlle Cécile Leblanc, de Ste-Gertrude, était en visite dernièrement chez M. et Mme Paul Lennéville.

—M. et Mme Edmond Doucet, de St-Sylvere, sont allés dernièrement rendre visite à chez M. Elphège Marcotte, de Maddington Falls.

—M. Joseph Laroché, de Daveluyville, est allé à Manchester, assister aux funérailles de son beau-frère, Ovide Gérard, qui a succombé après une courte maladie. Il laisse pour pleurs sa femme et plusieurs enfants.

Nous offrons à la famille éprouvée nos sincères sympathies.

—M. et Mme Donat Deshaies, de St-Sylvere, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les prénoms de Joseph-André-Robert. Parrain, M. Alfred Rivard; marraine, Mlle Yvette Deshaies, sœur de l'enfant. Porteuse, Mme Jeffrey Tribault.

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

- 1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
- 2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
- 3.—En lui faisant lire.
- 4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
- 5.—En sollicitant des annonces à son intention.
- 6.—En encourageant nos annonceurs, disant que vous avez vu leurs annonces dans notre journal.

Si vous avez un membre de votre famille, ou des parents qui meurent, n'oubliez pas de faire imprimer des cartes mortuaires sur lesquelles sont imprimées de belles prières, pour distribuer vos parents et vos amis.

DECES

Nous avons la douleur d'annoncer le décès de Marie-Yolande Desfossés, enfant bien-aimée de M. et Mme Omer Desfossés, décédée à St-Vallère, le 1er février dernier, à l'âge de 3 ans et 5 mois.

Les porteurs étaient Lionel Picher, Aurèle Lavallée, Paul-Henri Poirier, Paul-Aimé Vignault. La croix était portée par Joseph-Ed. Vignault. Une couronne par Mlle Jeannine Béliveau.

M. Onésime Desfossés conduisait le corbillard.

Suivaient le corps, M. et Mme Omer Desfossés, père et mère de l'enfant, M. et Mme Edouard Desfossés, grands-parents de l'enfant, Mlle Virigina Desfossés, Mme Onésime Desfossés, tantes de l'enfant, M. et Mme Uldéric Thibeault, grands-parents de l'enfant, M. Ls Onil Thibeault, oncle, et Mlle Alberta Thibeault, Mlle Alice Lavallée, M. Rosaire Lavallée.

On remarquait aussi M. et Mme W. Côté, et leur petite fille Thésée, de Ste-Clotilde, M. et Mme Ed. Béliveau, M. et Mme Uldéric Landry, M. et Mme Edmond Bergeron, M. et Mme Benoît Prince, Mlle Cécile Prince, Mlle Gilberte Prince, MM. Edouard Prince, Ena Prince, Willie Prince, Louis Bergeron, Mlle Joséphine Babineau, Mlle Cécile Grégoire, M. et Mme Albert Poullet et plusieurs autres dont les noms nous échappent.

La jeune Yolande était la petite nièce de M. le Chanoine L. A. Côté, curé d'Arthabaska.

La famille Desfossés remercie tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie dans cette douloureuse épreuve.

L'ECLOSION PRECOCE ET SES AVANTAGES

(Notes des fermes expérimentales)

En automne et au commencement de l'hiver il n'y a guère que les poulettes qui pondent. Les poules muent toujours à cette époque de l'année et ce n'est guère qu'au bout de trois mois qu'elles sortent de la mue. Les cultivateurs et les aviculteurs spécialistes devraient donc s'attacher à faire éclore leurs poulettes assez tôt pour que celles-ci se mettent à pondre à l'époque où les œufs se vendent généralement à prix avantageux en novembre, décembre et janvier. Les œufs produits en mars et avril ne se vendent pas très cher, et une poulette qui ne commence à pondre qu'après le commencement de la nouvelle année peut ne pas rapporter assez pour payer sa pension.

Il faut se garder, cependant, de pousser les poulettes à pondre avant qu'elles soient bien formées. Ce système conduit invariablement à un échec. Les poulettes incomplètement développées sont

généralement plus exposées aux maladies que les autres; elles cessent de pondre plus souvent que les oiseaux qui ont atteint une bonne taille. Même dans des conditions d'été, une poulette ne peut pas, tout à la fois, faire de la chair, pousser des plumes et produire des œufs des poulettes tardives en hiver. Une bonne poulette hâtive devrait être bien développée au moment où l'on désire en tirer une forte ponte.

Les poulettes Leghorn et les poulettes des mêmes races, écloses vers la mi-avril et bien soignées, sont prêtes à commencer à pondre en octobre. Les races lourdes, comme les Plymouth Rocks, Rouges de Rhode Island et Wyandottes blanches, exigent généralement un mois de plus pour la croissance.

A la station expérimentale fédérale de Lacombe, Alberta, nous avons conduit un essai pendant sept ans pour voir à quel point la date d'incubation influence la fécondité, la capacité d'éclosion des œufs et la viabilité des poussins. Les œufs des Wyandottes blanches sont mis à couver en mars, avril, mai et juin et l'on prend note des résultats de la fécondité, de la capacité d'éclosion et de la mortalité des poussins jusqu'à l'âge de six semaines pour chaque mois. Les résultats de l'incubation en mai étaient un peu inférieurs à la moyenne des deux autres mois. La mortalité des poussins éclos en juin a été très élevée, sans doute parce qu'il est impossible de régler la température des éclosions lorsqu'il fait très chaud. En outre, les poussins éclos en juin manquaient de vitalité et pondaient mal. Les poulettes de mars et d'avril, qui commencent à pondre entre le 1er octobre et le 30 novembre, ont fait en moyenne la meilleure ponte d'hiver, tandis qu'au point de vue de la ponte annuelle, ce sont les poulettes qui commencent à pondre avant le 15 novembre qui avaient l'avantage.

H. E. WILSON,
 Station expérimentale fédérale,
 Lacombe, Alberta.

DEFENSE D'AVANCER
 Province de Québec,
 District d'Arthabaska.

Je donne avis par le présent que je ne serai aucunement responsable des dettes contractées par qui que ce soit, en mon nom, à moins d'un écrit signé de ma main.

Victoriaville, 29 janvier 1932.
 J. L. BELISLE,
 Victoriaville

11 fév. 4 f.

Nous venons de recevoir un bel assortiment d'articles en cuir d'une maison française, de Limoges (France) que nous vendons à bon marché.—Librairie de "L'Union"

A VENDRE
BELLE TERRE
A 4 Milles de Victoriaville
 40 Arpents en Bois.—5 Arpents de Largeur
 Bien bâtie.—Sur la Route St-Albert
 S'adresser à **AUGUSTE BOURBEAU**
VICTORIAVILLE P. Q.

M. Albert Beauchesne
 Marchand et Ferblantier-Plombier
 Arthabaska, P. Q.

Monsieur Albert Beauchesne, marchand et ferblantier-plombier, d'Arthabaska, profite de l'occasion pour remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il a reçu dans le passé et sollicite beaucoup pour l'avenir, est heureux de lui annoncer qu'il a maintenant à son emploi un expert en fait de plomberie et chauffage, dans la personne de M. Arthur Forgues, M. Forgues a 25 années d'expérience dans le métier, expérience qu'il a acquise dans les plus grandes boutiques de Montréal, Québec et Sherbrooke.

M. Forgues n'est pas un inconnu à Arthabaska car c'est lui qui a fait l'installation complète du plomberie et chauffage dans la nouvelle bâtisse de l'Hôpital d'Arthabaska.

Etant en mesure de satisfaire les plus difficiles, je vous demande votre encouragement.

Votre tout dévoué,
ALBERT BEAUCHESNE.

Composé Sapin Fortin
POUR LE RHUME

Le meilleur remède pour toutes maladies concernant les poumons: Rhumes, Grippe, Coqueluche, Etc., etc.

Ce remède est garanti tel que spécifié sur l'enveloppe.

Demandez le "COMPOSE SAPIN" à votre fournisseur.

4 août 1928.—1 an.

AUX AMATEURS DE VIOLON

La Librairie de "L'Union" vient de recevoir directement de Paris, un bel assortiment de ces cartes, les plus beaux modèles, à des prix qui défient toute compétition, parce que nous les avons importés.

Les joueurs de violons trouveront à la Librairie de "L'Union", à Arthabaska, tout ce qu'il faut pour monter leur violon: Cordes et nerfs ou en acier, chevet, arc, et, queue, racine, etc., etc.

Aliment et breuvage à la fois



Que sont les ENZYMES?
 Les enzymes sont des éléments solubles essentiels, présents dans les sucs digestifs et dans certains aliments, dont ils transforment les éléments nutritifs de façon à les rendre assimilables. SANS leur concours, la plupart des êtres vivants ne pourraient trouver leur subsistance dans la nourriture.

Une nourriture de digestion facile produit forces et énergie.
 La Bière Dow Old Stock assure une telle nutrition, car le procédé de brassage Dow permet aux ENZYMES (naturellement présentes dans l'orge maltée et la levure) de transformer les éléments nutritifs des ingrédients servant à la fabrication de la bière, de manière à ce qu'ils soient rapidement et facilement digestibles.

C'est pourquoi la Bière Dow Old Stock est un aliment précieux, en même temps qu'un breuvage délicieux.

Buvez-la pour votre santé, ainsi que pour votre agrément.

Bière Dow Old Stock
SES "ENZYMES" FAVORISENT LA SANTE

LA BELLE "DOW" —la santé même!

Auguste BOURBEAU, B.A. B.C.L.

Syndic autorisé, Liquidateur de faillites, etc.
BUREAU: No. 186 RUE NOTRE-DAME, VICTORIAVILLE

Nouvelles de Victoriaville

(De notre correspondant)

L'annonce est un des facteurs du progrès moderne. L'annonce précède et donne la rapidité à l'écoulement ou au développement des affaires, des industries, des marchandises, notre ville, si bien située, sur le parcours du chemin de fer National Canadien, pourrait très bien s'annoncer. Nous nous souvenons qu'autrefois, le nom Arthabaska était flanqué à l'enseigne de la gare, et Victoriaville n'existait pas sur les cartes. Nous avons travaillé à faire disparaître ce nom Arthabaska, qui n'était pas le nôtre, et l'avons remplacé par Victoriaville. Depuis, petit à petit, notre ville s'est fait connaître de proche en proche et jusqu'au loin, dans l'ouest américain, canadien, et aussi dans l'Est de notre pays et au sud. Si nous avions l'annonce par la radio, par les journaux, que de bénéfices nous pourrions en tirer. Il est temps de nous étendre, autrement, les dépenses, etc., étant à peu près les mêmes que si nous avions une population de 10,000 âmes nous serions submergés par la lourdeur des charges. Nous ne pouvons pas encore nous en plaindre, mais il est bon de ne pas attendre le mal. L'annonce bien faite, rationnelle, qui atteint ce que nous voulons obtenir, voilà ce que nous voudrions.

Il est question qu'il y aura une ligne téléphonique additionnelle entre Victoriaville et Plessisville. Cette ligne existe déjà entre Victoriaville et Princeville. Les directeurs de la compagnie de téléphone de Princeville doivent décider de poser cette ligne entre Princeville et Plessisville, qui est prête à commencer les travaux. Ce serait d'un grand appoint, vu que les communications facilitent les échanges, et les affaires le demandent sérieusement.

MM. MacDonald et Arnould Bourbeau sont allés à Montréal, dimanche dernier.

Après avoir lu la note sur le pain et la farine employée par certains boulangers, nous nous demandons si le commerçant, qui nous a renseigné, a voulu parler de nos boulangers. Dans tous les cas, nous disait ce commerçant de farine, il y a trop de boulangers qui veulent faire de l'argent au détriment de la santé publique, et qui se servent d'une farine commune. La farine est trop bon marché, depuis assez longtemps, pour ne pas nous servir la première qualité de farine. Un échantillon pris chez tous les boulangers pourrait nous renseigner à ce sujet.

M. et Mme Olivier Pepin sont partis, la semaine dernière, pour aller demeurer à Montréal.

Mlle Marguerite Alain est allée passer le dimanche dernier à Montréal.

Madame Royer et ses fils, de Dosquet, étaient de passage, mardi.

Mlles Esther Côté et Marie-Anne Champoux sont allées à Montréal, ces jours derniers.

Mmes J. O. Carignan, Philippe Marchand, sont allées passer quelques jours à Montréal, chez des parents.

M. Philippe Marchand, avocat, est allé à Montréal, samedi.

Il nous fait plaisir d'apprendre que M. Auguste Bourbeau est bien remis, et peut vaquer à ses occupations.

M. et Mme Camille Duguay sont allés assister aux funérailles du regretté régistrateur du comté de Nicolet, M. Maurice Blondin, de Bécancour.

C'est le temps de prêcher de manger du poisson. Nous avons déjà publié des notes à ce sujet. Le poisson contient beaucoup et quelquefois plus de vitamines que les viandes, et est plus hygiénique. Il faut qu'il soit bien frais et bien cuit.

Dans nos campagnes on devrait enseigner l'agriculture comme on enseigne les choses commerciales dans les villes, les villages. Trop longtemps les fils de la campagne n'ont vu autre chose que des cours commerciaux, des écoles pour fabriquer des gens de professions.

M. J. Alphonse Bordeleau,

inspecteur des douanes, était dans sa famille ces jours derniers.

Mlle Plaisance Lévesque est allée passer le dimanche dernier dans sa famille, à Sorel.

Mlle Adèle Sirois est allée passer le dimanche dernier à Montréal.

M. et Mme Bruneau Milot sont allés à Montréal, ces jours derniers.

Madame Lévesque, de Québec, est en promenade chez sa sœur, Mme J. W. Paradis.

Nous avons appris avec chagrin le décès de M. A. Bourbeau, commerçant, de Sherbrooke, et fils de feu Solime Bourbeau, en son vivant cultivateur, de St-Christophe d'Arthabaska. M Bourbeau est décédé dimanche soir, subitement. Il laisse son épouse, née Eva Richard, et plusieurs enfants, à qui nous offrons nos sympathiques condoléances. Les funérailles ont eu lieu mercredi dernier, 2 mars.

Nous avons eu de belles journées de printemps cette semaine. Le mois de mars commence bien. Pâques s'en vient. On sait que Pâques tombe toujours le premier dimanche qui suit la pleine lune de l'équinoxe du printemps. L'équinoxe tombe le 21 mars et la pleine lune le 22 mars.

M. Eugène Boisclair, de St-Samuel, a fait cession de ses biens, et c'est M. Auguste Bourbeau qui s'occupe de l'affaire. L'assemblée des créanciers aura lieu le neuf mars, à Québec.

M. F. E. Alain est bien remis d'une sérieuse attaque de grippe, et peut vaquer à ses occupations.

La Société des Artisans a l'intention de construire une grande salle publique, qui servirait à ses réunions, à des réunions des autres sociétés, aussi pour des assemblées publiques, séances, etc. On a jeté les yeux sur le terrain où se trouve la palloire. Caron, vu que c'est dans le centre de la ville.

M. Omer Michel, de Michel et Lamontagne, est allé à Montréal, cette semaine, par affaires.

M. Bérard, président général de la Société Canadienne Française, Les Artisans, était en ville, ces jours derniers.

Mme H. H. Dunn, du bureau des postes, de notre ville, est revenue d'un voyage, chez des parents, à Montréal, dernièrement.

Mme Gravel, MM. Valmore, Salomon et Alexandre de Billy, de Québec, étaient en visite chez leur sœur, Mlle Anna-Marie de Billy, récemment.

On nous dit que le Club de Victoriaville ouvrira ses portes dans le mois d'avril et y a depuis l'automne dernier, une belle avenue qui conduit au chalet "Les Cèdres", et qui va droit à la rue Perrault; de façon qu'on évite la courbe qui suivait la rivière.

M. George Cantin, de la Victoriaville Furniture, est allé à Québec, ces jours derniers.

Ne pas oublier la belle propriété de J. H. Bélanger, cédant autorisé, de Daveluyville, qui comprend en même temps le stock d'un beau magasin, bien fourni, à vendre. Le tout est offert à prix des plus raisonnables. Nul doute que Daveluyville est d'avenir. S'adresser à M. Auguste Bourbeau, syndic autorisé.

Le printemps prochain les Dames de la ville, qui le peuvent, ne devront pas oublier de faire un beau jardin potager. On sait les bénéfices que rapporte un jardin, où il y a des légumes. Sans compter qu'un jardin est très hygiénique, embellit la propriété et sert bien la famille. C'est partie de l'économie domestique, et une bonne ménagère, qui en a le temps, ne néglige jamais ce beau rôle de gentille jardinière.

Les écoles du soir sont fermées dans toutes les parties de la province, depuis quelque temps. On se demande s'il y en aura l'automne prochain. On sait que ces

Dr Edgar Larouche B.A.

DENTISTE-Victoriaville
Voisin de la Banque Canadienne Nationale
TRAVAUX DENTAIRES FAITS AVEC :
Soins minutieux
Matériel de Choix
Prix très modérés
Bureau ouvert jusqu'à 9 heures du soir

écoles rendent de grands services.

— Jeudi de cette semaine la mi-carême. Les jeunes s'en donnent généralement et font des visites, des processions, en joyeux et bons lurons. C'est de traditions et les jeunes ne l'ignorent jamais.

— D'après le temps qui passe l'hiver ne sera pas rigoureux. Le soleil nous a gratifiés de la plus belle température, et ce n'est que par de courtes exceptions que nous avons eu du froid, ou de la neige en tempête ou en giboulées.

— Les combats de guerre en Orient, entre Chinois et Japonais, à Shanghai, vont furieusement leur train. La vie ne paraît pas avoir une grande importance. Mais il y en a des millions, et une fois finie, on se demandera s'il y a des brèches. Les Japonais auront appris à se méfier des Chinois, et ces derniers vont certainement en profiter pour se former une classe d'élite, et s'organiser régulièrement, avec une autorité. Actuellement c'est le système de clans, comme cela existait primitivement : Une famille, de la parenté, des parents, des clans, etc., et chaque clan possède une autorité suprême, qui règle les relations de ce clan avec les autres clans.

De cette façon il est difficile d'arriver à l'unité d'un pays, à une force imposante. Ça verra et nous croyons que la guerre actuelle va stimuler ces fils du ciel-empire. D'après les dernières nouvelles, il y aurait trêve, qui serait suivi de la paix. Que Dieu le veuille.

— L'excursion à Montréal, samedi dernier a été un succès, les gens sont revenus enchantés de leur voyage dans la métropole.

FEU MONSIEUR CHARLES NOLIN

La mort vient de ravir à l'affection de sa famille et à l'admiration de la paroisse, M. Charles Nolin, décédé subitement à St-Hyacinthe, le 26 février 1932, à l'âge de 83 ans et onze mois.

Cette mort subite a fort surpris la population, car en dépit de son grand âge le vénérable octogénaire jouissait de toutes ses facultés mentales et pouvait encore visiter l'église régulièrement. Il avait suivi avec assiduité les exercices de la retraite annuelle et le matin même de son décès il avait entendu avec sa piété habituelle deux messes à l'église du Christ-Roi, à St-Hyacinthe.

Se sentant un peu fatigué, il décida de se reposer quelques minutes avant le dîner et c'est là que la mort vint le surprendre, le vénérable vieillard rendant sa belle âme à Dieu sans pousser un gémissement, sans exhaler une plainte.

Le défunt était avantageusement connu dans la localité car il avait passé les quelque trente dernières années de sa vie à Arthabaska et à Victoriaville, à l'exception des trois derniers mois où il avait résidé à St-Hyacinthe.

Le corps du vénéré disparu fut exposé chez son gendre, M. Noël Roux et ses funérailles eurent lieu lundi, le 29 février, en l'église paroissiale de Victoriaville. La levée du corps fut faite par Mgr Onil Milot, et le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Lauzière, assisté des Abbés Fréchette et Beauchesne, comme diaire et sous-diaire. Le chœur de chant comprenait M. Camille Duguay, M. Jos. Désilets, N. P., M. Emile Filion, M. Emilien Fecteau et M. Lucien Daveluy touchait l'orgue.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte ses fils, M. Z. Nolin, de Montréal, et M. Henry Nolin, de Manchester, N. H., ses filles, Mme J. Z. Roberge, de St-Hyacinthe, Mme Noé Roux, de Victoriaville, Mlle Juliette Nolin, de St-Hyacinthe; ses frères, M. Louis Nolin, d'Arthabaska, M. Joseph Nolin, de St-Norbert, M. Norbert Nolin, de Princeville; ses sœurs, Mme Albert Brunelle, d'Arthabaska, Mme Georges Boulanger, de St-Norbert, Mme Théophile Hardy, de St-Romuald, et un nombre considérable de petits-fils et de petites-filles, de neveux et nièces.

La population a voulu témoigner sa profonde vénération pour le cher disparu par une assistance nombreuse aux funérailles et à l'inhumation qui eut lieu à Arthabaska.

Les porteurs étaient : MM. Roméo Nolin, Eugène Nolin, de Victoriaville, Hermann Nolin, Oscar Nolin, de Tingwick, Georges Boulanger et Médéric Noël, de Saint-

Norbert; M. Arthur Gaudet, de Victoriaville, portait la croix.

Dans le cortège nous avons remarqué outre les parents nommés plus haut : Mme Evangéliste Girouard, et M. Théodore Noël, de Montréal M. et Mme Charles Drolet, M. et Mme Ludger Nolin, M. Maurice et Mlle Berthe Roberge, de St-Hyacinthe, Mme Georges Hallé, de St-Romuald, M. Edgar Noël et M. Roméo Roux, de Québec, Mlle Marie-Paula Noël, de Princeville, M. et Mme Médéric Noël, M. et Mme Georges Boulanger, M. et Mme Wilfrid Boulanger, Mlle Eudoxie Boulanger, de Saint-Norbert; M. et Mme Georges Gagné, M. et Mme Henri Michaud, M. Gérard Noël, d'Arthabaska, M. et Mme Oscar Nolin, M. et Mme Hermann Nolin, M. et Mme Hector Roux, M. et Mme Jos. Nault, M. et Mme Emery Nolin, M. et Mme Ernest Nolin, de Tingwick, M. et Mme Willie St-Cyr, Mlle Fleurette St-Cyr, de Victoriaville, M. et Mme Eugène Nolin, M. et Mme Roméo Nolin, M. et Mme Alphonse Côté, M. Arthur Gaudet, M. et Mme Alexandre Lainesse, M. Jos. Boulanger, Mlle Simone Audet, M. et Mme Wilfrid Roux, père, M. et Mme Napoléon Roux, Mlles Irène et Germaine Roux, M. Roger Roux, M. et Mme L. Ph. Auger, M. et Mme Wilfrid Roux, fils, Mlle Marie-Elz. Roberge, de Victoriaville, M. et Mme Philias Croteau, de Princeville, M. Solfrid Picard, de Plessisville, M. et Mme Antonio Gagnon, de Tingwick, M. et Mme Joseph Bouffard, M. et Mlle Alice Lafond, M. Willie Lafond, Mlle Cécile Noël, Mlle Armandine Noël, M. Philippe Noël, M. Camille Métivier, de St-Norbert, M. Fortunat Gagné, M. Rolland Houle, de Victoriaville, M. Napoléon Brunelle, M. Romuald Paradis, M. Ernest Poitras, de Victoriaville M. L. Descoeurs, M. et Mme Joseph Mercier, M. Maurice Drouin, M. Kalil Kashbara, M. Willie Levasseur, M. Raoul Goulet, M. Edmond Roux, M. Rodolphe Boisvert, M. Henri Levasseur, M. J. R. Houle, de Victoriaville, M. C. R. Garneau, N. P., M. Denis Leblanc, M. Ernest Bécotte, M. et Mme Xavier Ratté, Mlle Blanche Paris, M. Albert Houle, M. Edouard Vallières, M. Maurice Maheu, d'Arthabaska.

Offrandes de messes : M. et Mme J. Z. Nolin, de Montréal, M. et Mme Norbert Nolin, Princeville; M. et Mme J. C. Drolet, St-Hyacinthe; Gertrude, Denise, Guy, Gaston et Paul Drolet, de St-Hyacinthe; M. et Mme Edgar Noël, Québec; Mlle Loretta Picard, de St-Hyacinthe, M. et Mme Georges Gagné, Arthabaska; M. Armand Béliveau, St-Hyacinthe; La famille J. Z. Roberge, de Saint-

Hyacinthe, Mlle Juliette Nolin, de St-Hyacinthe; M. et Mme Noé Roux, de Victoriaville, Mlle Irène Picard, de St-Hyacinthe, M. et Mme E. Allard, Montréal, Mme Elz. Roberge, de Victoriaville. Bouquets spirituels : M. et Mme Georges Boulanger, St-Norbert; Les Frères des Ecoles Chrétiennes, Arthabaska; S. S. Marie Claudia, C. N. D., Ste-Marie de Beauce, la famille J. E. Girouard, Montréal, M. et Mme Henri Michaud, Arthabaska, Mlle Marie-Paula Noël, de Princeville, Mlle Antoinette Morin, de St-Hyacinthe, Mlle Jeanne Béliveau, de St-Hyacinthe. Sympathies : Mme Louis St-Onge, Arthabaska, M. et Mme Edmond Roux, de Victoriaville; M. Ubald Maheu, Arthabaska; M. et Mme Malcolm Paradis, Victoriaville; la famille J. N. Michaud, Arthabaska; M. et Mme Henri Poirier, Victoriaville, M. Gérard Noël, Arthabaska, M. et Mme Médéric Noël, de St-Norbert; Mme J. N. Mailliot Victoriaville, Mme Cléophas Desharnais et Mlle Jeanette Desharnais, Arthabaska; M. et Mme Wilfrid Roux, père, Victoriaville, la famille Lapierre, Arthabaska, M. et Mme Octave Poudrier, M. et Mme F. Vincent, Mlle Eva Laplante, M. et Mme J. H. Marceux, Victoriaville, M. et Mme J. E. Dumont, Arthabaska, M. Paul Lussay, Québec; Mlle Marie-Jeanne Arpaïou, St-Hyacinthe, M. Joseph Maheu, Arthabaska, M. et Mme Raoul Goulet, M. et Mme Arthur Dugré, M. et Mme J. R. Houle, Victoriaville, M. et Mme René Picard, St-Hyacinthe, Mlle Lulcina Allard, M. et Mme Joseph Mercier, M. et Mme E. O. Audet, M. et Mme Maurice Drouin, la famille Alexandre Julien, la famille Rodolphe Boisvert, M. et Mme L. Descoeurs, M. et Mme Cyrias Thibault, M. et Mme Raymond Legendre, Mlle Laurette Blanchet, M. et Mme Sémévy Labbé, la famille Wilfrid Boisvert, M. Kalil Kashbara, M. et Mme Eugène Nolin, M. et Mme Edmond Perrault, M. Adalbert Lafond, M. et Mme L. Ph. Auger, Victoriaville, la famille Octave Roberge, Mlle Willie Croteau, d'Arthabaska; M. René Nichols, Montréal, M. et Mme Antoine Hébert, Princeville, M. et Mme Camille Picard, Saint-Hyacinthe, M. et Mme J. Ville-neuve, St-Romuald, M. et Mme J. Dollar, Québec; M. et Mme J. N. A. Béchard, Victoriaville, M. et Mme Henri Vallière, Arthabaska.

Offrandes de fleurs : M. et Mme J. O. Roberge, Drummondville, M. J. M. Roberge, St-Hyacinthe, M. et Mme Georges Gagné, Arthabaska. "L'Union des Cantons de l'Est" offre aux familles éprouvées ses sincères sympathies.

Quand le Bébé fait ses Dents



plus importante chose à voir c'est de voir à lui éviter tout le mal possible. Pour cela il n'y a rien de meilleur qu'une dose de Castoria. Castoria est fait spécialement pour les enfants et les bébés. Il s'agit gentiment et fait disparaître toute colique. Il est encore très bon pour les enfants. Castoria est une pure préparation végétative qui ne contient aucune drogue ni narcotique.

Lorsque votre bébé est flétreux ou a des troubles de l'estomac donnez-lui une dose de Castoria pour le soulager. Les enfants aiment le goût de Castoria et ne le refusent jamais. Soyez sûr de vous procurer du véritable Castoria qui contient toujours la marque de Chas. H. Fletcher sur le paquet.

Quand le bébé fait ses dents ce dernier est incommodé par des ennuis, car il arrive le plus souvent que le bébé fait ses dents durant les mois chauds de l'été alors que cette saison est dangereuse pour eux.

(Fait en Canada)

La Pharmacie de Victoriaville

The Rexall Store

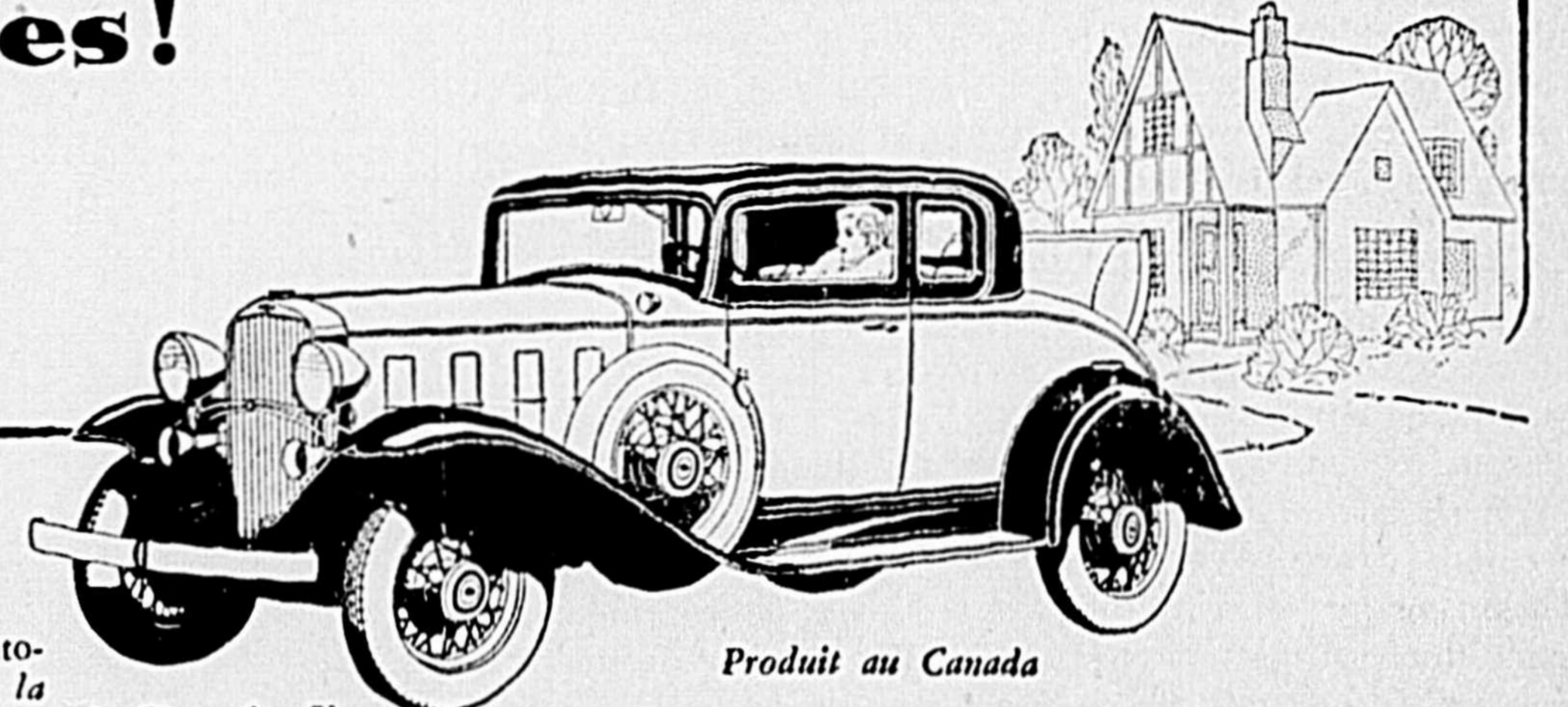
J.-P.-H. MASSIGOTTE, Propriétaire

SPECIAUX POUR LE MOIS DE MARS
AU COMPTANT SEULEMENT

| ARTICLES DE TOILETTE | | REMEDES BREVETES | |
|--|-------------------------|---|------|
| 60c. Crème Pond | 49c. | 1.00 Arex Compound | 89c. |
| 60c. Crème Pompeian | 49c. | 40c. Castoria | 33c. |
| 1.00 Poudre de Riz Coty | 59c. | 25c. Pilules Carter pour le Foie | 22c. |
| 1.00 Poudre de Riz Pivers | 65c. | 50c. Pilules Gin | 44c. |
| 60c. Poudre de Riz Gay-Rose | 49c. | 3 pour | 1.25 |
| 60c. Poudre de Riz Pompeian | 49c. | 50c. Pilules Roses Dr Williams | 44c. |
| 25c. Pâte dentifrice Colgate | 2 pour 25c. | 3 pour | 1.25 |
| 50c. Brosse à dents Prophylactique avec Pâte dentifrice Listerine de | 25c. les deux pour 50c. | 25c. Tablettes Baby's Own | 22c. |
| 10c. Savon Castile Condé | 4 pour 25c. | 75c. Pilules "Mascot" Ferrugiennes, Rouges et 50c. Tablettes "Mascot" contre la constipation; les deux pour | 1.00 |
| 10c. Savon Fairsex | 4 pour 25c. | 1.00 Elixir d'huile de Foie Morue du Dr Lambert, et 35c. le Sirop Lambert, les-deux pour | 1.00 |
| 10c. Savon Glycerine Jergens | 4 pour 25c. | 35c. Sirop Mathieu | 25c. |
| 60c. Café Opeko, 1 lb | 39c. | 35c. Liniment Minard | 25c. |
| | | Kotex ou Velvo | 37c. |

GRATIS—Un échantillon du célèbre Parfum donné gratuitement avec chaque boîte de poudre JASMIN DU MIDI

Les Propriétaires du Nouveau Chevrolet Six Connassent la Différence que Font Six Cylindres!



Produit au Canada

Le nombre est si grand des automobilistes qui ont découvert la différence que font six cylindres que le Chevrolet Six occupe aujourd'hui la première place dans les ventes. Six cylindres sont préférables sous tout rapport. Le moteur du Chevrolet Six accélère en grande vitesse sans vibration. Il vous permet de prendre la tête du trafic et vous évite de changer de vitesses aussi souvent. Vous pouvez conduire aussi loin et aussi vite que vous voulez, sans vous fatiguer. Car le voyage dans un six est souple, silencieux et reposant à chaque vitesse. Et puis la souplesse du Chevrolet est inhérente. Elle résulte du dessin six cylindres et de la méthode employée par Chevrolet pour isoler le moteur du châssis à l'aide de coussins de

caoutchouc. Elle protège contre l'usure qui pourrait résulter de la vibration quand vous conduisez votre Chevrolet. En plus de ces grands avantages, Chevrolet vous offre le Roulement Libre et le changement Synchro-Mesh sûr et silencieux. Il vous donne la performance de 60 chevaux, avec le plus faible coût d'opération de n'importe quel auto de dimension régulière, sans égard au nombre de cylindres. Et le Chevrolet offre les Carrosseries par Fisher—plus élégantes, plus spacieuses et d'un silence plus durable. Conduisez un Chevrolet Six. Vous trouverez de nombreux avantages et beaucoup de plaisir dans le fait suivant: Il est sage de choisir un Chevrolet Six!

NOUVEAU CHEVROLET SIX

avec changement Synchro-Mesh Silencieux et Roulement Libre Simplifié

J.-E. LEVASSEUR, Vendeur, Victoriaville

Un mélange de tendres
feuilles fraîches

LE THÉ VERT "SALADA"

'Tout frais des plantations'

CAUSERIE

DE M^{RE} DEMETRIUS BARIL
A LA RADIO

Moins de luxe—Moins d'achats à
crédit.—Vivons d'après nos
moyens

La Société St-Jean-Baptiste de
Montréal continue toujours avec
succès sa série de conférences à
la radio.

L'autre samedi, elle faisait en-
tendre l'un de ses conférenciers,
M. Démétrius Baril, de Montréal.
Nous publions le texte de la confé-
rence de M. Baril :

Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,

C'est vraiment un grand hon-
neur pour moi d'avoir présente-
ment, ce soir, sous les auspices de
la Société Nationale des Cana-
diens-Français, reçu le privilège de
vous dire quelques mots par voie
de la radio ; merci à qui de droit.

Je préférerais, comme vous le
pensez sans doute, m'entretenir
avec chacun de vous, qui compo-
sez un si vaste auditoire ; mais
comment y parvenir ?

Je parle présentement à plu-
sieurs personnes que je connais
déjà mais combien plus considé-
rable est le nombre de celles qui,
inconnues, ne comprendront
quand même, de par le pouvoir
magique des ondes !

Les quelques minutes à ma dis-
position m'empêtreraient de traiter
d'un utile sujet d'actualité.

Les temps présents voient une
des crises financières les plus sé-
rieuses de mémoire d'homme, et
il fait mal au cœur de penser que
nombre d'êtres humains, hommes,
femmes, enfants, manquent des
choses nécessaires à la vie. Ce
déplorable état de choses, c'est
notre conviction, s'améliorerait
pour plusieurs, si nous faisons
une plus large part de la raison
dont nous sommes doués.

Un marchand d'une municipalité
que j'ai habitée nous disait un
jour : "Pour vivre, il faut bien
peu, bien peu ; mais le luxe mo-
derne, déraisonné se paie de lar-
mes et de désespoir." Dernière-
ment, dans une sage lettre pasto-
rale, n'est-ce pas le premier et
grand Pasteur du Diocèse de
Montréal qui recommandait à cha-
cun de ses ouailles de vivre selon
ses moyens ?

De nos jours, une publicité bril-
lante d'artifices a subjugué notre
population et elle a réussi à chan-
ger les habitudes des gens en pro-
curant aux hommes, femmes et
enfants le moyen de vivre dans un
luxe qui absorbe tous leurs reve-
nus et plus, et cela au moyen de
la vente à tempérament.

Mais la vente à tempérament ou
à crédit, comme on l'appelle com-
munément, n'est qu'une duperie ;
elle ne remplit pas les conditions
essentielle de la vente, parce que
le vendeur ne se désaisit pas du
droit de propriété en la chose ven-
due en faveur du présumé acqué-
reur. Le vendeur demeure pro-
priétaire tant et aussi longtemps
qu'il n'a pas été entièrement payé.
Ce n'est pas même une vente à
terme, et pour la même raison.

A proprement parler, c'est un
contrat de louage pur et simple
dont les conditions, si elles sont
toutes exécutées, formeront plus
tard un acte de vente.

Mais là est le point : ces condi-
tions, exorbitantes, ne se réalises-
ront pas, dans la plupart des cas.
Le prétendu acheteur, désabusé et
impuissant, qui souvent a affaire
à un marchand peu scrupuleux,
voit ses droits futurs annihilés,
ses meubles enlevés, et même son
domicile violé ; car le marchand
se réserve le droit de pénétrer
dans les foyers pour recouvrer la
possession de ces effets. Les col-
lecteurs auront régulièrement re-
cueilli une grosse fraction du sa-
laire hebdomadaire, et les meu-
bles, payés pour partie, retourneront
au magasin pour être réparés,
peinturés et repolis, et reprendront
le chemin d'un autre foyer
où, si le malheur n'est pas aussi

grand, ils ne feront qu'un nouveau
leurre de bonheur.

Il y a plus. Les jeunes qui
achètent, ou plutôt louent modé-
rément, arrivent parfois à payer ;
ne chantons pas victoire trop tôt.
Le marchand et plus souvent ses
agents ont l'amour du gain et,
semblables au serpent du Paradis
terrestre, ils diront : tu achèves
de payer, tes affaires sont bonnes,
achète un chesterfield, un radio,
un gramophone, un moulin à
laver, ou autre chose sur lequel le
versement initial est minime, mais
dont le coût final est énorme ;
achète, et moi j'ajoutionnerai à
ton même contrat ; achète, et tu
n'auras pas de nouveau dépôt à
faire. Le piège est habilement
tendu.

S'il vous plaît, mettez à la porte
ce chat enfaniné ; si vous ajoutez
les nouveaux meubles à l'ancien
contrat, tous vos meubles, déjà
payés et nouveaux, seront le gage
du solde dû et resteront la pro-
priété du marchand. Adviennent
les moments d'adversité, sur le
défaut d'un paiement à échéance,
le marchand reviendra et videra
votre maison. Tel est le résultat
quotidien de ces contrats anor-
maux, anti-économiques, destru-
cteurs des familles et des individus.
Ainsi ils ne sont pas trop forte-
ment qualifiés !

Ne croyez pas cependant, audi-
teurs, que j'ignore les nécessités
dans lesquelles tout membre de
la société peut se trouver. Je
sais qu'il faut parfois acheter à
crédit ; je sais qu'il faut assumer
des obligations dangereuses, pour
organiser sa vie... Mais je dis
qu'on doit savoir limiter et sur-
tout choisir ses risques. N'im-
plions, dans les achats à crédit,
que les choses strictement néces-
saires à la vie. Retrançons par
contre, et impitoyablement, tous
objets de luxe, d'ornementation,
d'agrément, et même simplement
de confort. Voilà une règle que
le bon sens et la prudence com-
mandent de ne point transgresser,
sous peine de désastres financiers
certains.

S'il s'agit d'immeuble, votre
conduite sera différente. Tous nos
ouvriers qui pensent à leur avenir
devraient posséder un immeuble.
C'est un devoir de s'emparer du
sol, au moins de fonder un foyer
solide. A ceux qui s'achètent
radios, gramophones, manteaux
de fourrures, robes du soir, che-
sterfields, etc., etc., (la plaie du
pauvre et la bénédiction du mar-
chand) je conseille d'acquiescer plu-
tôt un lot de terre, d'y bâtir une
maison petit d'abord, et grande
ensuite.

N'est-il pas plus opportun de
s'emparer des choses qui demeurent,
qui sont d'un grand secours
dans le malheur. Avec beaucoup
de chesterfields et de meubles ré-
parés et réparables, un citoyen
n'obtient guère d'escompte à sa
banque ; grâce au petit lopin de
terre payé, cette même banque,
les caisses populaires, les prêteurs
consentiront d'appréciables avan-
ces.

Mais terminons ces élémentai-
res considérations. Le marchand
qui fait des ventes à crédit, ses
actes habituels de commerce, ne
saurait m'en vouloir de ma fran-
chise.

Un jour nous reprochions à un
important commerçant de meu-
bles ses ventes à crédit et lui dé-
clarions notre antipathie ; ce der-
nier répondit impromptu : "A
quoi me servirait le scrupule et
l'abstention, quand dix concu-
rents voisins, de race étrangère,
prendront ce que j'aurai refusé ;
autant vaut que ce soit moi qui ait
cet argent qu'eux." La réplique
est de sens commun, et j'en ad-
mets de bon cœur la dernière par-
tie ; les nôtres se doivent d'ache-
ter, dans le cas de nécessité, de
nos maisons canadiennes fran-
çaises. Sauf cette réserve, il reste
que toutes ces ventes à crédit sont
préjudiciables et dangereuses, con-
traires à la saine organisation d'un
budget, et aux lois économiques

que l'on ne viole pas impunément.
Que d'exemples, que de considé-
rations ne pourrions-nous pas ap-
porter à l'appui de cette affirma-
tion ! Contentons-nous, en termi-
nant, puisque le temps qu'on m'a
alloué a pris fin, de rappeler et
graver dans notre esprit le conseil
de Monseigneur l'Archevêque,
qui résume tout : "Vivons d'a-
près nos moyens."

Avant de vous parler à la radio,
chers auditeurs, j'avais pour cha-
cun de vous, que je n'ai pas l'hon-
neur de connaître, les sentiments
que tout homme a pour ses sem-
blables, les ondes électriques qui
depuis quelques minutes vous ap-
portent mes paroles auront créé,
je l'espère, un lien additionnel de
respect, d'amitié et de dévouement
qui restera entre vous et moi.

Mais vous, mes amis, qui m'hon-
orez de votre amitié, ne pourriez-
vous pas être les défenseurs des
libertés du foyer ? Avoir un foyer
bien à soi, tout à soi, c'est être
maître chez soi.

Accoutumons-nous à cette at-
mosphère d'un véritable bonheur
et nous saurons mieux à l'occa-
sion revendiquer les droits qui
nous appartiennent et qui de nos
jours sont trop souvent violés.

Je souhaiterais que nos libertés
rayonnent dans toutes les sphères
de nos activités comme actuelle-
ment avec ma voix, rayonnent les
sentiments de respect et d'amitié
que je garde de tous et de chacun
de vous.

MERCI !

ASSEMBLEE

A la dernière assemblée des
Directeurs de l'Association de la
Province de Québec pour la Pro-
tection du Poisson et Gibier, il fut
décidé que l'assemblée générale
annuelle soit tenue dans le salon
du Prince de Galles, à l'Hôtel
Windsor, samedi le 12 mars 1932.
L'ouverture de l'assemblée aura
lieu à 10 heures, et sera suivie d'un
dîner-causerie auquel l'Honorable
H. Laferté sera l'hôte d'honneur.

Des délégations sont attendues
des vingt divisions de l'Associa-
tion qui couvre maintenant pres-
que toute la Province.

Cette assemblée est ouverte à
tous les sportsmen intéressés à la
conservation du poisson et gibier,
et ils sont également invités au
dîner-causerie.

Kingsey Falls

M. Emile Baril, de Lowell, en
visite chez M. Elie Corrivéau, der-
nièrement.

M. Rolland Régis, d'Asbestos,
était en visite dans sa famille mer-
credi dernier.

Nous apprenons que M. Léon
Turgeon a vendu son garage à M.
Albert Beauchesne et quittera la
place prochainement pour aller
demeurer à Notre-Dame du Bon
Conseil.

Nos meilleurs vœux de succès
au nouveau propriétaire, M. Al-
bert Beauchesne.

FEU MADAME P. LAURENDEAU

Ces jours derniers ont eu lieu, à
St-Norbert, comté d'Arthabaska,
les funérailles de Mme Pierre Lau-
rendeau, née Catherine Hamel.
Cette vénérable chrétienne était
respectée et très estimée de tous
ceux qui la connaissait. C'était
un vrai modèle de la femme forte
dont parle l'Evangile ; elle a passé
en faisant le bien.

Mme Laurendeau est décédée le
24 février à l'âge de 74 ans.

Elle laisse pour la pleurer son
époux, M. Pierre Laurendeau ;
une fille, Mme Alph. Pépin ; 6 fils,
Arthur, Adélard, Joseph, Médéric,
Wilfrid et Ulric ; trois sœurs
Mmes P. Lapointe, G. Alain et
Mlle R. Hamel ; un frère, Rév.
M. le chanoine Hamel.

Le service funèbre fut chanté
à 9 heures.

La levée du corps fut faite par
M. le Chanoine Hamel. Le service
fut chanté par M. l'abbé Joyal,
curé de la paroisse, assisté de MM.
les abbés Poirier et Paradis.

Les porteurs étaient : à la croix
M. Hector Poisson ; au cercueil
MM. Therrien, Sévigny, A. Drouin,
Normand, C. Métivier, A. Demers,
Portaient les fleurs, F. Laurendeau
et R. Laurendeau, petits-fils.

La fête fut faite par MM. E.
Lapointe et A. Alain.

Une foule considérable de ci-
toyens de la paroisse et des envi-
rons assistaient aux funérailles.

Offrandes de messes : M. le
chanoine Hamel, M. A. Laurendeau,
M. Laurendeau.

Bouquets spirituels : Mlle R.
Hamel, Mme P. Lapointe, Mme G.
Alain, M. E. Lapointe, M. R. Lau-
rendeau, Mlles Juliette et Jeanne-
d'Arc Laurendeau, M. et Mme A.
Demers, Mlle J. Demers.

Sympathies : Mme H. Lau-
rendeau, M. et Mme A. Lapointe, M.
et Mme W. Laurendeau, M. et
Mme J. Luceau, M. J. A. Gagne,
Mlle A. Drouin, M. et Mme D.
Poisson, M. et Mme I. Létourneau,
M. P. Dumas, Mme L. Gosselin, M.
et Mme E. Gosselin, M. et Mme A.
Roy, M. et Mme A. Drouin, M. et
Mme L. Gosselin, M. Ed. Lecours,
M. et Mme S. Métivier, M. et Mme
H. Labonté, M. et Mme N. Cami-
ré, M. et Mme C. Dupuis, M. et
Mme A. Sévigny, de Victoriaville,
M. et Mme J. D'Aubin, M. et Mme
A. Denoncourt, M. et Mme R. Bou-
langer, M. et Mme L. C. Vallières,
M. et Mme A. Bouchard, M. et
Mme H. Beaudet, M. et Mme V.
Rheault, M. et Mme R. Lemieux,
Les Chevaliers de Colomb.

Tributs floraux : M. et Mme
Joseph Laurendeau, M. et Mme
Ulric Laurendeau.

Nous offrons à la famille éprou-
vée nos sincères sympathies.

Désire acheter un bon paletot de
chat à prix d'occasion. Adresser
correspondance à casier Postal
207, Arthabaska.

GRATIS



Donné gratis avec le
**THE ou CAFE
MIKADO**

Chaque paquet de 1 lb. contient un
des articles suivants en semi porce-
laine :
1 tasse et une soucoupe,
1 assiette à soupe,
1 assiette à déjeuner,
8 tasses.
Meilleur que tout
autre thé ou café
au même prix.
GLOBE TEA CO.
MONTREAL

FEU MONSIEUR JULIEN PELISSIER

(De notre correspondant)

Kingsey Falls.—Lundi dernier
avait lieu dans notre église, le
service de M. Julien Pelissier, fils
de M. Willie Pelissier, décédé à
à Détroit, Mich., après une courte
maladie, à l'âge de 25 ans et 7
mois.

La levée du corps fut faite et le
service fut chanté par M. l'abbé J.
A. Beaudet, curé de la paroisse.

Les porteurs étaient MM. Gae-

Avez-vous un Réfrigérateur à l'Ancienne Mode ?

Avez-vous déjà songé à abandonner la lumière électrique
pour reprendre les lampes à l'huile et les chandelles ?

Les anciennes glacières sont tout aussi primitives mainte-
nant que la science a perfectionné un système de réfrigération.

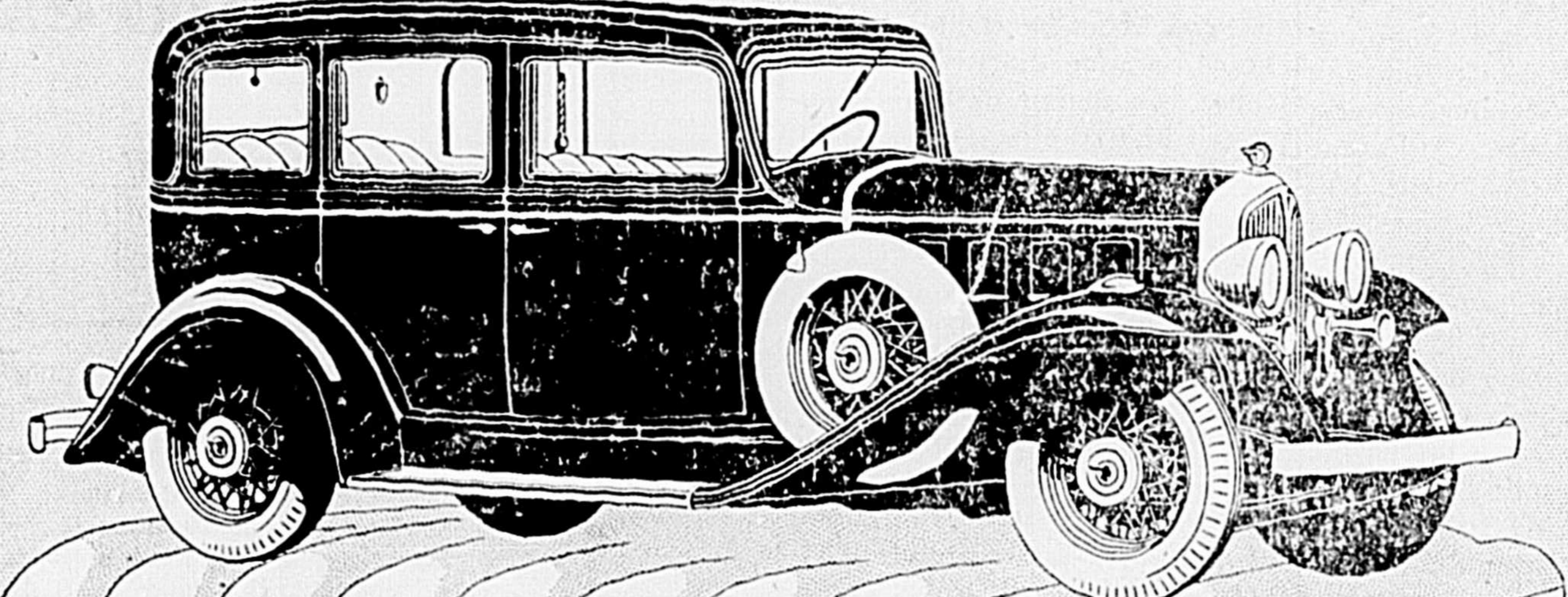
La réfrigération électrique est le développement moderne.
De plus en plus, les gens qui jouissent des avantages de l'électri-
cité chez-eux, adoptent ce système. Avoir des facilités et ne pas
les mettre à profit c'est "aller à l'encontre du temps."

Nous serons heureux de vous expliquer et vous prouver
les avantages de la réfrigération électrique et de vous faire voir
des réfrigérateurs que vous pouvez acheter pour \$200.00.

The Shawinigan Water & Power Company,

Département Commercial et de la Distribution.

confort de roulement



NOUVEAU PONTIAC SIX

produit
au
Canada

J.-C. VEZINA & Fils, Victoriaville



PONTIAC est l'auto à bas
prix qui vous donne un roulement
confortable.

Dans le Pontiac Six, vous trouverez
un grand nombre de choses contri-
buant à ce confort de roulement.
Vous apprécierez l'empattement
plus long et les ressorts qui sont
aussi plus longs et complètement
couverts, en vue d'une opération
parfaite et durable. Et les amortis-
seurs qui peuvent être ajustés à
l'instant par l'entremise du Con-
trôle de Souplesse. Il y a en outre
47 points de coussinage au caout-
chouc, dans tout le châssis, pour
éliminer tous les bruits.
Vous trouverez que les carrosseries
extra grandes et les sièges ajus-
tables du Pontiac sont très confort-
ables, car les coussins des sièges
sont pourvus du même genre de
ressorts que les plus beaux meubles.
Vous trouverez la même qualité
dans toute la voiture ; même dans
les choses cachées, car l'on a rien
épargné en vue du confort.
Ce n'est pas tout ce qui se rapporte
au Pontiac. Il y a encore à consi-
dérer sa puissance, sa vitesse, son
accélération. Mais vous compren-
drez mieux ces choses en conduisant
l'auto vous-même. Nous vous invi-
tons cordialement à en faire l'essai.

P9-31F



UNE VALEUR GENERAL MOTORS